



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Lundi 5 octobre 2020

SOMMAIRE

Appel nominal	5
Élection d'un Secrétaire.....	6
Approbation du compte rendu analytique des délibérations adoptées par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 juillet 2020	7
Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 27 juin au 6 septembre 2020	7
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Erreur ! Signet non défini.
88. Honorariat d'élus municipaux	7
89. Désignations des représentants du Conseil municipal.....	10
89.1. Commission de préparation du Conseil municipal	10
89.2. Comité stratégique du Grand Paris Express	10
FINANCES	Erreur ! Signet non défini.
90. Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de la Commune – Exercice 2012 et suivants – Réponse du Maire de Nanterre	11
91. Approbation de la Décision modificative n° 1 / 2020 du budget principal de la Ville	20
92. Ajustement et clôture d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour des opérations pluriannuelles d'investissement.....	22
93. Contrat de soutien départemental dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19... ..	22
94. État des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux – Information au Conseil municipal.....	24
AMÉNAGEMENT – URBANISME – HABITAT – VIE ÉCONOMIQUE Erreur ! Signet non défini.	
95. ZAC des Groues	25
95.1. Approbation du déclassement par anticipation d'emprises du domaine public communal situées rue de la Garenne et dans le secteur de la Pointe Harriot	25
95.2. Cession des emprises n° 1b et 6 telles que mentionnées au sein du protocole définissant les modalités d'acquisition par Paris La Défense des biens de la ville de Nanterre dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Groues	25
96. Provinces françaises – Régularisation foncière avec la RATP d'un tronçon du tunnel du RER A	26
97. Cession d'une emprise d'environ 1,4 m ² à l'angle de la rue Salvador Allende et du boulevard de Pesaro	26
98. Cession d'une parcelle de 65 m ² située rue du Bois correspondant à un jardin	26
99. Site de l'ancienne école d'architecture – Projet Open Source	27
99.1. Approbation du déclassement par anticipation d'emprises publiques	27
99.2. Approbation d'un échange foncier sans soulte	27
100. 26-28 avenue Joffre – Réalisation de 17 logements locatifs sociaux par l'OPH de Nanterre – Subvention et garantie communale de l'emprunt	28

101. 208-224 avenue Georges Clemenceau – Réalisation de 42 logements locatifs sociaux par l'OPH de Nanterre – Subvention et garantie communale de l'emprunt	28
102. Attribution des subventions aux associations de commerçants au titre des animations commerciales de fin d'année 2020	29
PERSONNEL	Erreur ! Signet non défini.
103. Modification du tableau des postes	29
104. Fixation de la rémunération des personnels occasionnels intervenant pour la Ville	30
105. Établissement public territorial Paris Ouest La Défense – Approbation de la mise à disposition d'agents pour la compétence de l'Habitat, à compter du 1 ^{er} janvier 2020.....	30
LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS – TRANQUILLITÉ – PRÉVENTION	Erreur ! Signet non défini.
106. Enlèvement et garde des véhicules en infraction avec le Code de la route – Avenant de prolongation à la délégation de service public et mise en œuvre de la procédure	31
ACTION SOCIALE	Erreur ! Signet non défini.
107. Fonds de solidarité logement – Approbation de la participation financière de la commune de Nanterre pour l'année 2020	31
VIE CITOYENNE	Erreur ! Signet non défini.
108. Conventions pluriannuelles avec des associations et des organismes pour la période 2021-2023	32
109. Versement de subventions exceptionnelles dans le cadre du Fonds d'intervention associatif	33
110. Aide exceptionnelle au fonds de solidarité pour le Liban initié par l'association Cités unies France	34
111. Approbation du contrat de soutien exceptionnel du Département des Hauts-de-Seine en faveur de la ville de Nanterre pour les quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la Ville, et versement des financements aux porteurs des projets.....	35
ENVIRONNEMENT	Erreur ! Signet non défini.
112. Adhésion de la Ville de Nanterre à l'Association nationale des Maires et des élus engagés pour la protection de l'environnement et le développement durable (Les Éco Maires)	35
113. Lutte contre l'habitat indigne – Convention de partenariat de lutte contre l'habitat indigne avec la Caisse d'allocations familiales CAF 92 des Hauts-de-Seine.....	36
114. Installations classées pour la protection de l'environnement – Demande d'autorisation présentée par la société Enertherm en vue d'exploiter deux chaudières fonctionnant à la biomasse (agropellets) à Courbevoie – Avis du Conseil municipal	37
JEUNESSE	Erreur ! Signet non défini.
115. Labellisation de la Structure information jeunesse (SIJ)	39
CULTURE	Erreur ! Signet non défini.
116. Délégation de service public concernant l'exploitation du complexe cinématographique Les Lumières – Rapport annuel 2019.....	40
117. Jumelage avec la médiathèque du personnel et des malades de l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches – convention triennale 2021-2023	41
ARCHITECTURE	Erreur ! Signet non défini.
118. Reconstruction du gymnase Langevin dans le quartier du Vieux-Pont	42

118.1. Approbation du programme, du calendrier et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération	42
118.2. Désignation des membres du Jury pour la désignation du groupement titulaire de l'opération.....	42
INFRASTRUCTURE.....	Erreur ! Signet non défini.
119. Délégation de service public concernant l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement – Rapport annuel 2019	43
120. Délégation de service public concernant la mise à niveau et l'exploitation de 6 parcs de stationnement – Rapport annuel 2019.....	44
121. Concession du service d'exploitation du mobilier urbain – Rapport annuel 2019.....	45
122. Convention partenariale entre Île-de-France Mobilités (IDFM) et les villes de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes pour l'exploitation de la ligne 263 circulant sur le territoire des collectivités concernées – Avenant n° 1	46
MARCHÉS ET TRAVAUX.....	Erreur ! Signet non défini.
123. Approbation du marché de gestion des parkings.....	47
124. Vérifications périodiques et des prestations de maintenance des systèmes de sécurité incendie dans les bâtiments communaux de la ville de Nanterre – Approbation du marché de services	47
125. Construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Groues – secteur Hanriot – Approbation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre.....	48
126. Fourniture de denrées alimentaires nécessaires aux besoins de la ville de Nanterre – Lots : 3, 6 et 10 – Approbation des marchés – Autorisation pour le Maire à signer les marchés	48
Question orale de Mme Bedin	49
Question orale de Mme Decis Lartigau.....	51
Question orale de Mme Poullard-Boussissi	52
Question orale de M. Guillemaud	55
Question orale de M. Drouche	57
Question orale de M. Boughezala	58

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Patrick Jarry.

M. le Maire. Nous allons donc commencer cette séance. Bonsoir à toutes et à tous. Tout d'abord, nous accueillons ce soir une nouvelle membre du Conseil municipal, Mme Hélène Decis Lartigau, qui a été élue suite à la démission de Mme Tran. Je lui souhaite la bienvenue dans cette assemblée.

Appel nominal

M. le Maire. Je vais procéder à l'appel nominal :

- Patrick Jarry,
- Zahra Boudjemaï,
- Samir Abdelouahed,
- Servane Courtaux,
- Rachid Tayeb,
- Patricia Penture,
- Jean-Pierre Bellier,
- Ousman Diaby,
- Laureen Genthon,
- Gilles Gauché-Cazalis,
- Samia Kasmi,
- Abdelkader Selmet,
- Caroline Cor,
- Alexis Martin,
- Nadine Ali,
- Raphaël Adam,
- Nesrine Rezzag Bara
- Rachel Kashema,
- Julien Sage,
- Lise Cortes,
- Jean-Luc Jathières,
- Clémence Lacot,
- Hassan Hmani,
- Valérie Meteyer,
- Perrine Coulter,
- Joseph Nonga,
- José Pinto Martins,
- Didier Debord,
- Alexandrine Mounier,

- Hakim Allal,
- Nadège Magnon,
- Thierry Denois,
- Samia Saïdj,
- Imed Azzouz,
- Assia Kachour,
- Stéphanie Lamora,
- Kenzy Gauthierot,
- Erwan Hingant,
- Lucie Champenois,
- Madeleine Maufrais,
- Samia Poullard-Boussissi,
- Éric Drouche,
- Camille Bedin,
- Alexandre Guillemaud,
- Bilel Boughezala,
- Barbara Feaugas,
- Adam Oubuih,
- Hélène Decis Lartigau.

Sont excusées les personnes suivantes :

- Thérèse Ngimbous Batjôm a donné pouvoir à M. Didier Debord,
- Éric Solas a donné pouvoir à M. Erwan Hingant,
- Mérième Faked a donné pouvoir à Mme Rachel Kashema,
- Nils Desmoulin a donné pouvoir à M. Alexis Martin,
- Christophe Ribault a donné pouvoir à Mme Bedin,

Sont absentes les personnes suivantes :

- Bilel Boughezala (arrivée après l'affaire n° 89) ;
- Joseph Nonga (arrivée après l'affaire n° 89).

Je vous fais part également de la création d'un nouveau groupe politique, conformément à l'article 10 du règlement intérieur. M. Guillemaud, Mme Poullard-Boussissi et M. Drouche m'ont informé de leur volonté de créer le groupe « Aimer Nanterre », qui sera présidé par M. Guillemaud.

Élection d'un Secrétaire

M. le Maire. Je vous propose l'élection d'un Secrétaire, Hakim Allal, comme secrétaire de séance. Je suis sûr que vous êtes tous d'accord.

Approbation du compte rendu analytique des délibérations adoptées par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 juillet 2020

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, l'approbation du compte rendu analytique des délibérations adoptées par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 juillet 2020. Pas de remarques ? C'est donc approuvé.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.

Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 27 juin au 6 septembre 2020

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, le compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution pendant la période du 27 juin au 6 septembre 2020. Pas de questions ?

88. Honorariat d'élus municipaux

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, qui porte sur la demande d'honorariat. Je vous propose d'adopter une délibération demandant au Préfet des Hauts-de-Seine d'attribuer le titre d'adjoint au maire honoraire à plusieurs élus du Conseil municipal de la précédente mandature. Il s'agit de Zacharia Ben Amar, de Christine Bourcet, d'André Cassou, de Dominique Debras, de Laurent El Ghozi, de Marie-Claude Garel, de Patrice Marchal et de Ghislaine Quilin. Je rappelle que, conformément à la loi, c'est la durée du mandat exercé dans ces fonctions qui permet à d'anciens membres du Conseil municipal de prétendre à ce titre. Au-delà de son caractère honorifique, cette démarche exprime la reconnaissance de notre assemblée et de notre Ville à quatre femmes et quatre hommes qui ont consacré une bonne part de leur vie à servir les intérêts de Nanterre et de sa population. En votre nom à tous, je tiens à les en remercier très sincèrement.

L'ordre alphabétique veut que ces remerciements s'adressent en premier lieu à Zacharia Ben Amar, qui a fait son entrée au Conseil municipal en 2001, dans la majorité que dirigeait Jacqueline Fraysse, et a exercé trois mandats d'élus municipaux, dont l'un en tant qu'adjoint aux affaires scolaires et à l'enfance, entre 2014 et 2020. L'un des principaux chantiers conduits par Zacharia a été celui de la réforme des rythmes scolaires, qui n'a pas été un chantier facile et a été mené dans un souci permanent d'y associer les parents et la communauté éducative. Merci, Zacharia. En réalité, ce sont deux mandats de maire adjoint.

Je vous propose également de demander au Préfet le titre de maire adjointe honoraire pour Christine Bourcet, qui a fait son entrée dans cette assemblée en même temps que Zacharia, en 2001, pour y siéger jusqu'en 2020. Durant ses trois mandats, Christine a été notamment adjointe à l'écologie et, à ce titre, elle a lancé le premier plan climat territorial. Puis Christine a été adjointe à l'enfance, avec le souci constant de maintenir un haut niveau de service public rendu aux habitants, à travers les centres de loisirs et de vacances. Enfin, durant le dernier

mandat, Christine représentait la Ville au Syndicat intercommunal des eaux. Elle y a été très active pour que cette question devienne un enjeu public et pour y défendre les intérêts de Nanterre. Merci, Christine.

Je vous propose également de solliciter le titre d'adjoint au maire honoraire pour André Cassou, qui a été membre du Conseil municipal de Nanterre durant 37 ans, et a été adjoint au maire durant toute cette période. André, tu es élu pour la première fois en 1983 dans l'équipe d'Union de la Gauche que dirigeait Yves Saudmont, puis tu as été réélu en 1989 avec la liste conduite par Jacqueline Fraysse, et constamment renouvelé jusqu'en 2020. André a exercé les fonctions d'adjoint au Maire à la vie associative et au conseil de quartier de 1983 à 2001, puis à l'habitat et à la sécurité de 2001 à 2020. Deux délégations sensibles, difficiles, exigeantes, qui sont au cœur des préoccupations des habitants et qu'André a assumées avec compétence. Nous lui devons notamment, sur les questions de sécurité, d'avoir toujours défendu le rôle premier de l'État dans l'exercice de cette mission et d'avoir su faire jouer à la Ville un rôle nouveau, différent, complémentaire, tourné vers la prévention et la médiation. J'ajoute qu'au sein des majorités municipales successives, André a toujours travaillé au rassemblement de la gauche et des forces de progrès. Merci, André.

Je vous propose également de solliciter le titre d'adjointe au maire honoraire pour Dominique Debras, qui a été membre de notre Conseil municipal durant 31 ans, de 1989 à 2020. Dominique a fait partie des premiers élus écologistes à entrer au Conseil municipal de Nanterre. Elle a été adjointe au maire à deux reprises, une première fois de 1995 à 2001, avec la délégation à l'enseignement supérieur, et une seconde fois de 2017 à 2020, avec la délégation à l'aménagement et à l'urbanisme. Dominique a également été conseillère municipale déléguée au handicap de 2008 à 2014. C'est durant ce mandat que l'action municipale a réellement pris une nouvelle dimension en intégrant la place des personnes handicapées dans les politiques publiques comme un enjeu majeur de la ville inclusive. Merci, Dominique.

C'est également en 1989 que Laurent El Ghazi a été élu pour la première fois au Conseil municipal de Nanterre. Je crois qu'il s'est excusé, il n'est pas là ce soir. Son activité de médecin n'est sans doute pas pour rien dans le fait que Jacqueline Fraysse lui a d'emblée confié la délégation à la santé, qu'il exercera durant trois mandats. Laurent a joué un rôle de premier plan dans le développement d'une politique municipale de santé publique reconnue comme exemplaire bien au-delà de Nanterre. Durant le dernier mandat, il a été conseiller municipal délégué à l'enseignement supérieur et a eu à cœur de maintenir le lien entre la ville et l'université. Merci, Laurent.

Je vous propose également de solliciter le titre d'adjointe au maire honoraire pour Marie-Claude Garel, qui a été membre de notre Conseil municipal de 2001 à 2020. Durant ces 19 années, Marie-Claude a été conseillère municipale, puis adjointe au maire à l'enfance et aux anciens combattants de 2002 à 2008, puis conseillère déléguée à la mémoire et aux anciens combattants de 2008 à 2014 ; conseillère municipale présidente de l'Office HLM durant les deux derniers mandats. Je rappelle que Marie-Claude a été également conseillère générale élue dans le canton qui comprenait alors les quartiers du Parc et du Mont-Valérien. Chacun connaît le lien très fort qui unit Marie-Claude à Nanterre, son engagement pour sa ville et ses habitants dans toutes les responsabilités qu'elle a assumées. Je tiens en particulier à citer tout le travail qu'elle a impulsé sur les questions de la mémoire, avec le souci constant de transmettre aux nouvelles générations les valeurs issues de la Résistance. La défense du logement social a évidemment été au cœur de son engagement d'élue locale. Merci, Marie-Claude.

Nous vous proposons également de demander le titre d'adjoint au maire honoraire pour Patrice Marchal, qui a été membre du Conseil municipal de 1983 à 2020. Durant ces 37 années de mandat, Patrice a exercé plusieurs fonctions. Il a été successivement maire adjoint à l'enseignement secondaire, puis adjoint délégué à l'enseignement supérieur, puis conseiller municipal. Patrice a également été le président du groupe des élus socialistes. C'est également vrai pour Laurent El Ghazi et je crois aussi pour André Cassou et Zacharia Ben Amar – cela n'avait pas été dit, donc je le rajoute –, donc quatre présidents. Il a exercé

d'importantes responsabilités au sein de l'Office municipal HLM, dont il a été le vice-président, et a assumé pendant deux mandats la présidence de la commission d'attribution. Durant toute son activité d'élu local, Patrice a porté les valeurs républicaines en restant fidèle à son engagement politique.

Enfin, je vous demande de solliciter le titre d'adjointe au maire honoraire pour Ghislaine Quilin, qui a été membre de notre assemblée de 1989 à 2020. Durant ces 31 années, Ghislaine a assumé plusieurs fonctions et responsabilités importantes, notamment comme adjointe au maire, tant avec Jacqueline Fraysse qu'à mes côtés. De 1995 à 2001, Ghislaine a été adjointe en charge des personnes âgées et de l'habitat, puis au personnel communal, aux personnes âgées de 2001 à 2008, puis à l'action sociale, au personnel communal de service public de 2008 à 2014. Enfin, durant le dernier mandat, elle était conseillère municipale déléguée aux personnes âgées et aux cultes. J'ajoute également que Ghislaine Quilin a été présidente du groupe des élus communistes, puis du groupe des élus communistes et initiative citoyenne. Je tiens à dire que dans l'exercice de toutes ses responsabilités, Ghislaine a été une élue exemplaire, constamment animée du souci d'être aux côtés de ceux qui ont des difficultés et de servir Nanterre. Merci, Ghislaine.

J'ajoute un dernier mot pour l'ensemble des femmes et des hommes que nous honorons aujourd'hui : ils ont aussi en commun d'avoir été des élus de Nanterre au moment de la tuerie du 27 mars 2002. Telles sont, chers collègues, les propositions que je voulais vous présenter et que je vous demande d'approuver.

M. Guillemaud, vous voulez dire un mot.

M. Alexandre GUILLEMAUD. Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie tout d'abord pour l'annonce de la création du nouveau groupe « Aimer Nanterre ». J'ai l'honneur d'en devenir le Président sur demande de mes deux collègues. Notre groupe saura être une opposition constructive, avec pour seul intérêt celui des Nanterriens. Nous ne serons pas une opposition stérile, ni là pour aboyer sur vos mesures.

M. le Maire. Si c'est pour souligner le rôle de ces élus, je suis prêt à vous laisser la parole, mais vous parlerez après sur le groupe. Ne mélangeons pas tout.

M. Alexandre GUILLEMAUD. Pour les élus, j'y venais, naturellement. Avec cette délibération, nous rendons hommage ce soir aux anciens élus de notre ville. Cela est normal pour le travail fourni pendant toutes ces années, mais d'autres élus ne rentrent pas dans les conditions fixées pour l'honorariat. Lors des précédentes mandatures, vous avez remis la médaille de la Ville à tous les élus de la précédente mandature. L'avez-vous fait pour la précédente mandature ou allez-vous le faire ? Je vous remercie.

M. le Maire. Habituellement, nous invitons tous les anciens conseillers et conseillères municipaux à la cérémonie d'installation du nouveau Conseil. À cette occasion, nous les honorons tous et toutes. Dans les conditions de huis clos dans lesquelles nous avons tenu notre Conseil municipal d'installation, je crois le 25 mai, nous n'avons forcément pas pu le faire, mais nous trouverons le moment, sans doute un peu plus tard, de le faire avec tous les élus qui étaient dans ce Conseil municipal précédent. Si personne n'a d'autre remarque, je vous propose de passer au vote. Nous allons voter à main levée : pour un vote comme celui-là, je trouve cela plus sympathique. Ceux qui sont pour ? Ceux qui sont contre ? Personne.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.

Applaudissements.

M. le Maire. Compte tenu du nombre de séances du Conseil municipal que vous avez faites ensemble à huit, nous voulons bien vous excuser pour cette séance supplémentaire.

89. Désignations des représentants du Conseil municipal

89.1. Commission de préparation du Conseil municipal

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, le rapport 89. Je vous propose de changer la délibération qui est dans votre dossier. En raison du renouvellement de mandat, il est nécessaire de désigner des conseillers municipaux qui siégeront au sein de la commission de préparation du Conseil municipal. Je rappelle que cette commission a pour objet d'apporter aux groupes du Conseil municipal des compléments d'information sur les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal. Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer la composition de cette commission de la manière suivante :

- la première adjointe au maire ;
- l'adjoint au maire délégué aux finances, puisque, souvent dans cette commission, sont abordées des informations concernant les coûts ou les différents aspects financiers ;
- un représentant de chaque groupe du Conseil municipal dans cette commission, plutôt qu'une répartition à la proportionnelle qui aurait, dans un chiffre de dix, donné deux représentants pour l'opposition et huit pour la majorité, ce qui n'a pas d'intérêt particulier pour cette commission, puisqu'il s'agit bien de préparer le Conseil municipal et de permettre notamment à l'opposition d'interroger la majorité sur les rapports qui sont présentés pour avoir des informations, des compléments, des éclairages avant le Conseil municipal.

Pas de remarque ? Pour l'opposition, c'est mieux que la proportionnelle. Nous proposons que cela ne soit pas nominatif, que ce soit un représentant. Ce qui compte, c'est que chacun des groupes soit là sur ce soir-là et non que nous nous enfermions dans une forme de représentation formelle. Il arrive évidemment que, dans les groupes, la personne désignée ne puisse pas être là. Maintenant, si vous voulez que cela soit toujours la même personne, chaque groupe décide. Cela ne présente pas de problème de ce point de vue. Si vous en êtes d'accord, nous votons. Nous votons avec la machine. Il faut appuyer sur vert si vous êtes d'accord.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.

89.2. Comité stratégique du Grand Paris Express

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant avec la deuxième désignation, cette fois pour le Comité stratégique de la Société du Grand Paris, laquelle a été créée en 2010 par l'État pour piloter le projet du Grand Paris Express, qui consiste en la réalisation du futur métro du Grand Paris, pour lequel nous sommes concernés par deux gares. Le Comité stratégique de la Société du Grand Paris réunit les élus des communes concernées par le métro du Grand Paris et des acteurs socio-économiques franciliens. Il est composé de 182 membres qui accompagnent la réflexion du Directoire dans ses orientations et ses choix concernant la création du réseau express. Il contribue au projet à travers trois groupes, qui

travaillent sur les gares, l'environnement des gares et les services dans les réseaux.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de désigner pour Nanterre un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de cette instance. Il est proposé de désigner le maire de Nanterre en tant que représentant titulaire et Joseph Nonga en tant que représentant suppléant au titre de sa délégation aux transports publics. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstentions : Mme Bedin, Mme Decis et le groupe « Nous sommes Nanterre »

M. NONGA et M. BOUGHEZALA rejoignent la séance du Conseil municipal

90. Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes de la Commune – Exercice 2012 et suivants – Réponse du Maire de Nanterre

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, le rapport 90. Vous avez pris connaissance, j'en suis sûr, du rapport de la Chambre régionale de la Cour des comptes qui porte sur les comptes de la Ville de Nanterre de 2012 à 2018. Vous disposez également de la réponse que j'ai adressée à la Chambre. Ces deux documents sont liés. Ils donnent lieu à débat devant le Conseil municipal.

Pour ouvrir cet échange, je m'en tiendrai à quelques remarques de fond sur les principaux points abordés dans ce rapport. Comme vous le savez, les rapports de la Cour des comptes sont toujours très attendus, parfois redoutés, et alimentent régulièrement la chronique médiatique de certaines dépenses publiques extravagantes et autres révélations croustillantes. Ne cherchez pas : vous ne trouveriez rien de tel dans ce rapport. L'image générale qui s'en dégage est que Nanterre est une ville bien gérée, attractive, en développement, avec certes des signaux d'alarme et des motifs d'inquiétude qui rejoignent ceux que nous exprimons régulièrement dans cette assemblée. Au terme d'un rapport de 70 pages, qui couvre six années de gestion passée au crible, la Chambre régionale nous adresse quatre rappels au droit et cinq recommandations, ce qui est très peu dans ce type d'exercice. Bien évidemment, nous entendons nous conformer à ces rappels au droit – c'est d'ailleurs déjà fait en partie –, et nous prendrons en compte ces recommandations chaque fois que nous les estimerons utiles à notre action au service de Nanterre.

Je m'en tiendrai ici à trois sujets largement développés dans le rapport et dans ma réponse. La première concerne l'évolution de la situation financière de la ville. La Cour des comptes le reconnaît clairement : toutes les lois qui ont réformé les finances communales depuis près de dix ans, tous les mécanismes nouveaux qui ont été mis en place depuis 2012, en particulier les péréquations, sont défavorables à Nanterre et ont affaibli Nanterre. C'est là une question majeure qui détermine notre capacité à agir et à répondre aux attentes de la population. Le constat de la Chambre régionale s'appuie sur plusieurs observations, en particulier sur les comparaisons des contributions des communes qui composent l'intercommunalité dont nous faisons partie. Le rapport compare ainsi les contributions de Nanterre et Neuilly – ce n'est pas nous qui avons choisi cette approche, mais les magistrats de la Cour des comptes qui ont travaillé sur ce sujet pendant près d'un an. Qu'ont-ils découvert ? Je cite le rapport : « *Entre 2015 et 2018, la contribution de Nanterre au fonds de péréquation intercommunal a progressé de 107 euros par habitant contre 25 euros par habitant à Neuilly.* » Nous avons

donc raison de dénoncer cette injustice flagrante et nous continuerons de le faire.

Autre exemple tout aussi intéressant, c'est ce que le rapport appelle la « *situation atypique de Nanterre au sein de l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense* ». Je cite le rapport : « *Le niveau élevé du potentiel fiscal et du revenu par habitant des communes de l'Établissement public territorial a pour conséquence d'augmenter la contribution de Nanterre au fonds de péréquation intercommunal.* » À ce propos, la Chambre rappelle que notre Conseil municipal s'était prononcé contre le découpage intercommunal qui nous a été imposé par l'État en 2016, et tout ce que nous redoutions alors, compte tenu des disparités sociales flagrantes entre les villes de POLD s'est malheureusement vérifié. Certes, le rapport indique à plusieurs reprises que la ville de Nanterre dispose de ressources fiscales au-dessus de la moyenne départementale et nationale, mais sa conclusion est que les dispositifs de péréquation ont atteint des niveaux qui dépassent ce que la ville peut supporter, et ont appauvri la ville de Nanterre dans sa capacité d'agir. Cette situation inquiète la Cour des comptes, tout comme elle nous inquiète, car si aux péréquations, nous ajoutons la baisse ininterrompue des dotations de l'État, nous comprenons alors pourquoi la situation financière de la ville s'est fragilisée, comme le souligne le rapport. Les réformes les plus récentes, notamment la suppression de la taxe d'habitation, vont encore aggraver les choses, dans la mesure où c'est un levier fiscal majeur qui est retiré à la commune.

Notons également que si le rapport mentionne un niveau élevé de dépenses de la commune, soit 2 771 euros par habitant, c'est pour souligner que ces dépenses sont justifiées. Je cite le rapport : « *Nanterre a développé une offre de services étoffée pour apporter des réponses à une population caractérisée par sa jeunesse et par sa fragilité.* » Lire cela dans un rapport d'une juridiction comme la Cour des comptes, c'est une reconnaissance dont nous pouvons être fiers.

Toujours au chapitre des questions financières, vous avez certainement remarqué que le rapport souligne que la Ville a nettement amélioré la qualité de ses documents budgétaires ces dernières années et que les prévisions budgétaires présentées au Conseil municipal ont été respectées. C'est le résultat d'un travail sérieux, et je tiens à en remercier la Direction des finances et l'ensemble des directions de services, ainsi que l'élu qui a assumé les finances lors du précédent mandat.

Le deuxième sujet, largement développé dans le rapport, concerne l'aménagement de la ville. Sur ce point, nous nous réjouissons de voir que la Chambre régionale considère que les choix qui ont été les nôtres ces dernières années atteignent leurs objectifs. La ville est jugée plus attractive. Elle gagne des habitants de manière maîtrisée. Elle apparaît plus jeune que la moyenne régionale, plus mixte socialement, tout en restant caractérisée par un habitat social majoritaire, ce qui permet de maintenir dans la ville la population la plus modeste. Au fond, avec ses mots et dans un langage plus technique et codé, la Cour des comptes dit à sa manière que Nanterre est une ville pour tous et pour toutes. Pour ma part, j'ajoute l'une des rares villes pour toutes et pour tous dans une métropole parisienne qui voit s'aggraver tous les phénomènes de relégation et d'exclusion sociale.

Notons également que le rapport porte une appréciation positive sur la maîtrise budgétaire des opérations d'aménagement conduites par la Ville via la Semna dans plusieurs quartiers, au Chemin-de-l'Île, à République et Anatole-France, au Petit Nanterre, aux Provinces françaises et à la Boule. Pour ce qui est des autres opérations d'aménagement, en particulier celles qui relèvent du périmètre d'opération d'intérêt national lié à la Défense, le rapport constate ce que nous n'avons cessé de dénoncer depuis plusieurs années, à savoir une mise à l'écart de la commune dans la conduite de ces opérations. La loi de 2016 réformant l'Epadesa pour le soustraire à la tutelle de l'État aurait dû redonner à Nanterre la maîtrise de son aménagement sur l'ensemble de son territoire, comme nous le demandions et comme cela avait d'ailleurs été prévu lors des premiers échanges avec le gouvernement de Manuel Valls, mais le non-respect de cet engagement a fait qu'en 2017, avec la création de Paris La Défense, nous sommes passés de la tutelle de l'État à celle du Département des Hauts-de-Seine dans l'aménagement d'un tiers de notre territoire. Le rapport de la Cour des comptes reprend ce constat et indique à ce propos, je cite : « *La commune est marginalisée*

au sein du Conseil d'administration de Paris La Défense. » Certes, cela ne signifie pas que nous ne disposons d'aucun levier dans le contenu des opérations – croyez bien que, dans notre relation avec Paris La Défense, que nous voulons à la fois exigeante et constructive, nous nous attachons à faire prévaloir les intérêts de Nanterre en toutes circonstances –, mais le fait est qu'il serait beaucoup plus juste et efficace de restituer à Nanterre l'ensemble de son aménagement. Le constat de la Cour des comptes sur celles que nous menons montre que nous sommes capables de le faire.

Le troisième point que je veux traiter dans cette introduction concerne les observations du rapport sur le cabinet du Maire. Sur ce point, je veux être tout à fait précis. Concernant le nombre de collaborateurs de cabinet, c'est-à-dire ceux dont le statut est fixé par la loi du 16 décembre 1987, notre strate démographique nous permet d'en avoir quatre et nous en avons quatre. La loi est donc respectée et l'erreur relevée par le rapport a été corrigée.

Concernant les collaborateurs des groupes, qui sont actuellement au nombre de trois, le rapport nous rappelle que leur existence juridique n'est possible que pour les villes de 100 000 habitants et plus. Étant très proches de ce seuil, nous avons anticipé cette évolution en créant ces postes. Nous souhaitons toutefois nous conformer à la loi. C'est la raison pour laquelle, après en avoir débattu avec les groupes de l'opposition, nous avons adopté au dernier Conseil une délibération demandant le surclassement démographique de Nanterre, conformément aux dispositions sur les communes qui ont des quartiers prioritaires politique de la ville. Si cette demande est acceptée par le préfet – je ne vois pas de raison pour qu'il en soit autrement –, Nanterre aura le seuil requis pour recruter des collaborateurs, mis à la disposition des groupes d'élus de la majorité comme de l'opposition. Au prochain Conseil municipal de décembre, je vous proposerai une délibération pour créer ces postes. Là encore, nous nous conformerons à la loi. Évidemment, je le ferai au Conseil municipal de décembre si le Préfet, d'ici là, a répondu à notre demande.

Enfin, s'agissant des chargés de mission, qui sont au nombre de quatre et qui n'ont pas le statut de collaborateurs de cabinet, nous contestons l'interprétation de la Chambre régionale, qui ne juge pas ici de la réalité de ces postes, mais de leur bien-fondé. Nanterre n'est pas la seule collectivité à faire l'objet de ce type d'observation. La Ville de Paris, la Région Île-de-France et bien d'autres communes ont été ou sont confrontées à cette situation. Je veux donc le dire très clairement : ces quatre chargés de mission n'ont rien de fictif. Ce sont des emplois réels, dont l'activité correspond à un besoin majeur de la commune pour son fonctionnement et dans sa relation aux habitants. Pour restituer le travail effectué par ces chargés de mission durant le dernier mandat, j'évoquerai notamment les 172 réponses du Maire et des élus aux questions orales posées par les élus de l'opposition, la rédaction des 285 communiqués de presse et de 370 discours et interventions publiques, la rédaction de plusieurs dizaines d'éditoriaux et de textes pour les documents de communication des services municipaux, la préparation de 20 à 30 événements publics de la ville chaque année, l'accompagnement des élus dans les rencontres avec les associations, les habitants, les entreprises, les institutions et les partenaires de la ville. Ce travail est indispensable au bon fonctionnement de notre collectivité. Il ne saurait être remis en cause. J'observe d'ailleurs que cette situation existe à Nanterre depuis plus de 20 ans et n'a jamais donné lieu à la moindre remarque ni du contrôle de légalité ni des rapports précédents de la Cour des comptes. Là encore, pour clarifier la situation, ces quatre postes ont été rattachés budgétairement aux directions concernées par leur domaine d'intervention afin de les distinguer des collaborateurs du cabinet.

Telles sont, chers collègues, les remarques que je souhaitais vous faire pour ouvrir ce débat. Je veux encore remercier l'ensemble des services de la ville, qui ont facilité le travail des fonctionnaires de la Chambre régionale des comptes, et particulièrement la Directrice générale, Anne Delacquis, en répondant à leurs sollicitations et en mettant à leur disposition un volume impressionnant de documents. Merci.

La parole est à M. Adam OUBUIH.

M. Adam OUBUIH. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je ne vous cache pas ma satisfaction de pouvoir aborder un sujet autre que celui de l'épidémie de Covid-19, qui monopolisait largement, et qui continuera, je le crains, à monopoliser nos échanges.

Vous l'avez dit, le rapport de la Chambre régionale des comptes a le mérite d'apporter de l'objectivité et de la transparence dans le débat. Ce sont également des éléments qui sont apportés par une institution non partisane et compétente, et qui apportent des conclusions publiques. Il ne s'agit pas de noyer l'assemblée sous des considérations techniques, mais bien de parler ce soir de politique, de l'orientation donnée à notre ville. Je crois donc important de pouvoir nous y arrêter un peu. Ce débat nous permet d'échanger ainsi sur l'ambition que nous avons pour notre ville, sur comment nous voulons l'insérer dans son environnement et sur comment notre ville a évolué ces dernières années. Nous aurions d'ailleurs souhaité que la majorité puisse communiquer à l'ensemble des élus un document de prospective aussi clair.

À mon sens, ce rapport fait ressortir trois sujets que je souhaite évoquer avec vous. Le premier, vous l'avez dit, la politique qui a été menée est celle d'une plus grande mixité sociale en effet, par l'habitat et nous nous en félicitons, à condition toutefois qu'elle assure la qualité de l'habitat pour tous et des habitats à faible empreinte carbone. La Chambre régionale des comptes salue en effet les efforts de la précédente majorité dans le renforcement de cette mixité sociale. Nanterre comprend toujours une majorité de logements sociaux, mais avec une politique de construction neuve qui comprend 40 % de logements sociaux, 20 % de logements intermédiaires et 40 % de logements privés. Cette politique s'accompagne de différentes opérations d'aménagement dans des quartiers prioritaires qui sont, et j'y reviendrai, très largement financées par l'État. Cette politique a surtout permis de renforcer la diversité, et cette situation appelle à plusieurs réflexions. Comment assurer la qualité de tous les habitats ? Comment assurer que ces habitats soient de meilleure qualité thermique afin de répondre à la précarité énergétique ? Comment répondre à l'exigence écologique ?

Deuxième thème : cette mixité sociale par l'habitat ne peut pas être durable si elle ne s'accompagne pas d'un service public municipal de qualité qui assure une vraie mixité sociale. La qualité des services publics se pose d'autant plus en raison du choix délibéré qui a été fait d'un accroissement de la population. Notre ville a vu ces dernières années, et continuera de voir, sa population augmenter avec une politique volontariste de construction de 800 nouveaux logements par an depuis 2007 et l'intégration du nouveau quartier des Groues, sans, je le note, que la population ait pu être consultée ou donner son accord sur la poursuite de la densification de Nanterre, qui atteindra 105 000 habitants à l'horizon 2025. Mais saurons-nous assurer des services publics municipaux de qualité pour tous ? Je vous rejoins : le rapport de la Chambre pose ainsi un diagnostic précis, que, pour ma part, je trouve inquiétant : la politique urbaine menée par la majorité municipale favorise une expansion démographique dynamique peu compatible avec la perte des recettes de la fiscalité économique.

Cette question d'un service public de qualité est, je crois, Monsieur le Maire, un objectif que nous partageons. Elle se pose dans différents domaines et j'en citerai quatre :

- 1) Dans la santé tout d'abord. La réponse ne peut se limiter à une seule politique portée par l'hôpital, et notamment le centre d'accueil et de soins hospitaliers, et par les maisons de santé. Je passe les recommandations techniques de la Chambre sur la possibilité d'améliorer la gestion des maisons de santé par l'usage d'une vraie comptabilité analytique. Mon propos est qu'il s'agit d'intégrer dans cette politique de santé toute la médecine de ville libérale et de réfléchir à comment attirer davantage de médecins, parce que Nanterre a tous les atouts pour le faire et pour attirer davantage de médecins. Plusieurs des quartiers de la ville sont qualifiés dans ce rapport de déserts médicaux. C'est une réalité que Nanterre ne compte que 55 spécialistes pour 100 000 habitants, contre une moyenne de 120 pour les autres villes du département. Nanterre ne compte que 65 généralistes pour 100 000 habitants, contre une moyenne de 80 dans le département. Les quartiers de la République et de la Boule sont quasiment des déserts médicaux. Le même problème se pose par ailleurs pour les pharmacies et les infirmières libérales. Ces questions, et nous revenons malheureusement au Covid, prennent un relief particulier dans le contexte actuel.
- 2) Dans l'éducation et l'insertion professionnelle. Notre ville compte plus d'emplois que

d'habitants et un taux de chômage malheureusement très au-dessus de la moyenne nationale, départementale et de celle des agglomérations voisines. Elle est pourtant forte d'un tissu économique puissant, et nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation. Elle est un pôle majeur d'emploi, nous avons deux fois plus d'emplois que d'actifs occupés. Ce contexte de la crise et la difficulté à trouver des stages et apprentissages pour les jeunes diplômés se posent aujourd'hui de façon urgente à des centaines de familles nanterriennes et nous rappellent l'importance de ce sujet.

- 3) Dans le vivre-ensemble et la lutte contre les incivilités. L'absence d'une réelle police municipale de proximité nous pénalise et nous rend entièrement dépendants des forces de police nationale, que vous avez d'ailleurs vous-même critiquées lors du printemps. Cette absence nous empêche d'avoir des réponses pour assurer la prévention dans l'épidémie de Covid en assurant le respect des gestes barrières, des arrêtés et du port du masque, par exemple. Cette absence nous empêche également de prévenir la délinquance routière ou encore d'apporter une première réponse aux squats qui se multiplient et dont le dernier en date, rue Jules-Quentin, reste sans réponse.
- 4) Dans l'écologie et le développement durable. Comment assurer un développement harmonieux de notre ville et limiter la bétonisation ? Comment assurer pour tous l'accès à des logements peu émetteurs en carbone et bien isolés ? Ainsi, et ce sera un petit peu la réponse à la question que je posais, à mon sens, Nanterre a non seulement le devoir, vous l'avez compris, mais aussi les moyens d'assurer un service public de qualité, mais cela suppose, et cela a été souligné, des efforts de gestion importants qui seront inévitables avec la hausse programmée de notre population.

Contrairement à toutes les autres communes qui disposent de quartiers prioritaires en Île-de-France, ce qui en fait une des spécificités, elle dispose d'une plus grande richesse économique. D'abord, 57 % des foyers nanterriens sont imposés, ce qui est largement supérieur à la moyenne des villes comparables. Ensuite, et surtout, notre ville dispose d'une richesse économique budgétaire, avec des dotations, notamment de budget de fonctionnement, qui nous classent parmi les villes les plus riches de France. Je le répète, cela revient au débat que nous avons eu plusieurs fois : oui, Nanterre est une commune riche par son budget. Le budget de fonctionnement est de 2 900 euros par habitant en termes de recettes, chiffres que j'avais déjà évoqués et qui sont confirmés par le rapport de la Chambre, ce qui nous place parmi les dix communes les mieux dotées.

Oui, Nanterre a compensé la baisse des recettes qu'elle percevait de l'État – en effet, une baisse des recettes non seulement de dotations et de l'État est intervenue, vous l'avez dit – par une augmentation de la fiscalité, mais reconnaissons-le, la fiscalité à Nanterre reste inférieure à celle des communes avoisinantes.

Oui, Nanterre bénéficie bien du transfert massif de l'État et de ses agences – vous avez cité vous-même les opérations de renouvellement urbain. Celles-ci ont coûté 277 millions d'euros et le reste à charge de la commune a été de 28 millions d'euros.

Alors, oui, Nanterre a les moyens d'offrir un service public de qualité. J'en veux pour preuve d'ailleurs, en corrélation avec ces recettes de fonctionnement, que les charges de fonctionnement sont très élevées. Je sais que ces sujets sont difficiles. L'idée n'est pas de faire des comptes d'apothicaire, mais nous avons des charges de fonctionnement de 2 500 euros par habitant, là où la moyenne des communes de la même taille est à 1 617 euros, donc quasiment un écart de 1 000 euros par an et par habitant. Je note les efforts importants, et je rejoins, déjà réalisés de maîtrise en termes de charges de personnel. Cela nous permet donc de dégager trois pistes pour assurer un meilleur service public et faire face à l'augmentation démographique prévue, plutôt que de pointer sans cesse, et de façon un peu partielle, les errements réels ou supposés des partenaires que sont l'État, la Région, le Département ou les établissements publics.

- 1) D'abord, identifier les leviers pour définir dans la concertation une organisation au sein des services publics municipaux qui permettrait d'assurer une meilleure qualité de vie au travail des agents, de réduire l'absentéisme, qui a d'ailleurs fait l'objet d'un focus

dans le rapport, qui permettrait d'assurer également un service de plus grande qualité. Nous soutenons là encore la proposition de la Chambre de renforcer les moyens de la Direction financière et de se conformer aux droits en matière de durée horaire, de composition du cabinet et en matière de grille de rémunération.

- 2) Mieux valoriser le patrimoine de la ville et effectuer des cessions immobilières, ce qui suppose de mieux connaître et renforcer la transparence sur la gestion du patrimoine immobilier de notre ville.
- 3) Mieux intégrer notre ville dans son environnement, ce qui suppose de trouver un *modus operandi* dans lequel nous sortons de la posture politique d'exigence et entamons un véritable dialogue avec nos partenaires. Cela peut être aussi l'occasion de renforcer les liens avec les 31 000 et bientôt 50 000 étudiants de l'Université de Nanterre. Cela permet aussi de réfléchir à comment renforcer l'attractivité de notre ville dans son ensemble, et celui du POLD.

En synthèse, et afin de terminer sur des propositions constructives, je vous soumetts cinq pistes de travail sur lesquelles nous souhaiterions collaborer :

- sur l'écologie. Comme je l'avais déjà dit et comme je le fais constamment, faire de la rénovation thermique des bâtiments des logements sociaux constitue une priorité afin de diminuer l'empreinte carbone et d'augmenter le confort des habitants. Nous sommes prêts à y travailler avec vous ;
- sur la santé. Je propose que nous travaillions ensemble sur une politique volontariste d'attractivité des médecins, des pharmacies et des infirmières et professions libérales, afin de construire une offre complémentaire à celle des offres de soins publiques portées par la Ville ou par le Cash ;
- sur le déploiement d'une police municipale de proximité et faire un inventaire des sites pouvant faire l'objet de squats afin d'y instaurer différents dispositifs de prévention, comme le permet la nouvelle loi de lutte contre les squats votée par le gouvernement dans ces derniers jours ;
- sur une réflexion sur les voies et moyens de pérenniser la capacité de la ville à assurer un service public de qualité, à travers, par exemple, une participation de tous à la commission des finances ;
- sur la manière de mieux insérer notre ville dans son environnement et d'anticiper ensemble les changements à venir, les perturbations économiques au sens large, les mutations du tertiaire, bref travailler sur l'attractivité de Nanterre pour que notre ville cesse de faire figure d'exception. Je vous propose de constituer un groupe de réflexion transpartisan sur les sujets de relations et d'insertion de Nanterre avec son environnement, représenté par l'ensemble des groupes politiques.

Je vous remercie.

M. le Maire. La parole est à Mme Camille BEDIN.

Mme Camille BEDIN. Bonsoir à tous, Monsieur le Maire, comme ceci n'est pas un débat d'orientation budgétaire ou un discours de politique générale, je voudrais revenir sur ce qui est à l'intérieur de ce rapport, ce qui est dit et ce qui effectivement est particulièrement intéressant. Je comprends que, dans votre rôle, vous mettiez en avant les aspects positifs du rapport, et il y en a beaucoup – et fort heureusement –, vous comprendrez donc bien que je revienne sur des points plus négatifs, et là aussi, il y en a parce que vous dites que quatre rappels au droit sont formulés et que c'est visiblement habituel. En réalité, non : certaines grandes métropoles et certaines grandes villes de la taille de Nanterre et beaucoup plus grandes n'ont aucun rappel à la loi et à peine quelques recommandations de passage. Je préfère toujours que nous nous comparions aux meilleurs plutôt qu'aux moins bons. C'est certes rassurant de regarder les moins bons, mais ce n'est pas forcément un étalon pour une ville comme Nanterre.

Quatre appels aux droits, je le disais, ce n'est pas rien. Je voudrais revenir sur deux ou trois d'entre eux, qui sont, pour vous paraphraser, donnés dans des langages certes techniques, mais pas du tout codés, en l'occurrence, puisque le magistrat est très clair. Il parle, et je cite – il faut quand même l'entendre – de « *fiabilité des comptes perfectible* », de « *risque*

contentieux non provisionné », de « *situation financière fragilisée* » entre autres, et je reviens donc sur un certain nombre de ces points.

Vous avez raison de souligner les difficultés dans lesquelles nous pouvons être suite aux baisses de dotations de l'État et aux évolutions de la péréquation : c'est une réalité. Ce serait intéressant que, sur ce débat-là comme sur d'autres, nous puissions parler non pas de ce qui nous vient de l'extérieur, mais de ce que nous pourrions faire nous-mêmes pour y remédier et pour améliorer cette situation financière dégradée. En l'occurrence, la Cour le dit, vous dépensez beaucoup plus que la normale. C'est le point sur lequel je voudrais insister. Mon collègue Adam Oubuih a cité quelques chiffres, donc je ne vais pas y revenir. Nous dépensons plus par habitant que n'importe quelle autre ville de la même strate, donc comparable. Nous avons une masse salariale qui est bien plus importante, là encore, que la moyenne des villes de même strate. Là-dessus, la trajectoire que vous prenez est quand même extrêmement lente. C'est bien de se plaindre de ce que nos partenaires ou l'État nous font subir, ce serait encore mieux de mettre en avant ce que vous faites, et vous faites des choses. Donc dites-le et voyons comment nous pouvons aller beaucoup plus loin sur ce sujet pour parler de nos propres marges de manœuvre afin de corriger la situation et non pas être en permanence dans une situation de victime, qui a un intérêt politique, je vous l'accorde, mais qui présente moins d'intérêt pour les Nanterriens, puisqu'il s'agirait nous-mêmes d'être meilleurs dans ce que nous faisons.

Le deuxième point peut paraître un détail, pour moi cela ne l'est pas. La Chambre pointe dans les rappels aux droits que vous avez « *masqué* », je cite, dans vos comptes de 2016 une partie du déficit de la section d'investissement de l'exercice 2016 par un reste à réaliser non justifié. La Cour dit un peu plus bas : « *Cette inscription à tort d'une recette de consignation de 6,6 millions en reste à réaliser a masqué un déficit de la section d'investissement sur l'exercice 2016.* » Sans cette manipulation comptable – c'est moi qui l'ajoute –, le déficit aurait été de plus de 10 millions d'euros en 2016. Vous assumez ce point-là dans votre réponse au magistrat, et vous justifiez d'ailleurs cette manipulation comptable. Je ne doute d'ailleurs pas que vous sachiez effectivement tenir cette ligne de crête entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, mais cette manœuvre révèle au-delà, *in fine*, un manque de fiabilité des comptes et, beaucoup plus structurellement, cette situation financière budgétaire fragilisée dont je parlais voilà une seconde.

Le troisième point sur lequel j'aimerais revenir concerne la situation des ressources humaines, sur lequel je pense que cela vaut le coup que nous nous arrêtons une seconde également. Il est indiqué que la ville de Nanterre enfreint la loi à plusieurs reprises et est mise en demeure par les magistrats de la Chambre régionale des comptes pour se mettre en règle – premier point. Ainsi, sur la durée du travail, le magistrat pointe le fait que les agents municipaux travaillent toujours moins de 1 607 heures, c'est-à-dire 1 565 heures pour les hommes et 1 558 pour les femmes, alors que la Cour des comptes – et nous en avons déjà parlé à l'époque – vous avait déjà mis en demeure de vous conformer à la durée légale du temps de travail. Deuxième point relevé : le nombre de collaborateurs. Vous l'avez dit, je n'y reviendrai pas, et nous sommes heureux d'apprendre que vos collaborateurs travaillent. Monsieur le Maire, merci de nous avoir apporté ces justifications : nous n'en doutions pas. Le sujet n'est pas là. Il s'agit du nombre d'entre eux, ainsi que l'augmentation des dépenses afférentes aux postes de collaborateurs, qui s'établissaient à 800 749 euros en 2018, en progression de 10 % depuis 2013. Un renforcement des équipes de collaborateurs des maires adjoints est également constaté, avec des augmentations de 56 % – je ne cite que quelques chiffres. Et troisième point lié à cette gestion des ressources humaines, que nous avons nous-mêmes dénoncée également pendant le mandat précédent, Nanterre emploie de façon précaire des agents sur une longue période, alors que c'est là aussi interdit par la réglementation – nous pourrions ajouter que c'est interdit par l'éthique –, donc des emplois parfois supérieurs à une durée de deux ans. Certains ont cumulé un total annuel d'heures de travail proche ou égal à un temps complet dans la collectivité – je ne cite que le rapport. Ainsi, le ratio du total des heures effectuées dans l'année est rapporté à la durée légale de 1 607 permet de retenir 48 agents rémunérés au taux horaire du SMIC ou à la vacation pour des temps de travail supérieur ou égal à 50 % d'un temps complet, et dont l'ancienneté est au

moins égale à deux ans. À l'inverse, il est également dit dans cette partie-là que vous surpayez certains de vos agents, des animateurs ou directeurs de centres de vacances – je cite – qui perçoivent des rémunérations deux fois supérieures à celles relevées dans des collectivités comme Saint-Denis ou Gennevilliers.

Je n'irai pas plus loin. Le rapport est effectivement très intéressant et j'engage évidemment ceux qui ne l'ont pas fait à le lire, parce que, sur la ville de Nanterre, il est très éclairant. Vous avez raison de souligner les difficultés liées à la péréquation et aux contraintes budgétaires. Mon point est de dire : quelles sont vos explications sur ces sujets-là, qui ne vous sont imposés par personne, qui relèvent de nous-mêmes et sur lesquels nous attendons peut-être un peu plus d'explications et de transparence, et puis une vraie trajectoire de rétablissement de cette – je cite – « *situation budgétaire fragilisée* ». Je vous remercie,

M. le Maire. La parole est à M. Alexandre GUILLEMAUD.

M. Alexandre GUILLEMAUD. Monsieur le Maire. Nous vous remercions pour vos précisions en début de délibération et prenons bonne note de vos réponses à ce rapport. Il est vrai qu'aucune mairie n'est parfaite dans sa gestion.

M. le Maire. La parole est à Mme Hélène DECIS LARTIGAU.

Mme Hélène DECIS LARTIGAU. Bonsoir. J'ai une question qui n'est pas directement liée aux comptes, mais je profite du bizutage pour prendre la parole au sujet des centres municipaux de santé. Nous sommes là pour faire le poil à gratter démocratique – je n'aime pas beaucoup être désagréable, mais c'est le rôle. Je voudrais juste vous interroger sur votre attachement aux centres municipaux de santé. J'aimerais aussi savoir – la question est peut-être un peu plus dérangement – si vous pouvez nous rendre compte de la somme de l'enveloppe que vous a versée l'ARS pour le financement du centre Maurice-Thorez pour la Covid. Comment se passe le traitement de cette enveloppe de l'ARS ? Une question plus d'avenir – puisque, travaillant à l'hôpital, je suis bien témoin, et j'en profite pour vous redire qu'il faut vraiment que nous prenions garde aux gestes barrières : sommes-nous prêts à assumer cette deuxième vague, qui durera bien plus qu'une vague mais plutôt un marathon ? Pouvez-vous me raconter quel est le plan de prévention et d'intervention que vous aurez dans les mois à venir, et en particulier rouvrirez-vous un centre Covid à Thorez comme vous l'avez fait, et si oui, comment ? Merci, Monsieur.

M. le Maire. Didier Debord. Vous voulez sans doute dire un mot sur la politique de santé plus globale ?

M. Didier DEBORD. Plus globale, Monsieur le Maire. D'abord dire que nous partageons votre satisfaction à la lecture de ce rapport de la Cour des comptes, qui conforte les majorités successives dans leurs choix politiques. Vous le disiez tout à l'heure, la Cour a fait une analyse juste de la politique qui était portée par la majorité municipale.

Quelques réactions par rapport à ce que j'entendais. Il a été dit tout à l'heure que nous n'étions pas là pour faire le débat sur les orientations budgétaires. Néanmoins, systématiquement, un retour est fait sur le volume des dépenses que la Ville engage au profit de ses habitants. C'est un peu le poil à gratter du Conseil, systématiquement. Je dis clairement à mes collègues de l'opposition que nous venons de clôturer un cycle de campagne municipale dans lequel la Ville et les différents candidats se sont exprimés et ont porté des orientations pour leur ville. La question du service public municipal a été portée dans le cadre de la campagne des élections municipales. Je pense que les habitants, en faisant confiance à la majorité actuelle, ont tranché ce sujet. D'ailleurs, c'est chaque fois pour pointer la somme qui est engagée au profit des habitants, mais vous ne dites à aucun moment quels sont les services publics que vous souhaitez supprimer sur le territoire de Nanterre ? Vous indiquez que nous aurions des marges de manœuvre en termes de fiscalité. Vous n'indiquez jamais quels sont les impôts que vous souhaitez que nous augmentions. À un moment donné, il faut assumer ses choix. Oui, le service public a un coût. Oui, nous sommes prêts à financer ce service public dans l'intérêt des citoyens. Le service public contribue à lisser les inégalités sociales que nous pouvons constater sur notre territoire. Nous

sommes donc fiers du service public municipal et nous l'assumons pleinement.

Concernant plus particulièrement la question de la santé, la santé est aussi un service public. Ce n'est pas une compétence obligatoire de la collectivité territoriale. De tout temps, la ville de Nanterre a fait le choix de s'investir dans le domaine de la santé. Cela a été rappelé à plusieurs occasions par M. le Maire. C'est une politique qui est très ancienne puisqu'elle a été initiée dans les années trente dans la collectivité. Je pense que nous pouvons être fiers de ce qui a été fait par nos prédécesseurs en la matière. Le service de la santé est un service public essentiel qui doit être accessible à chacun, quelle que soit sa situation et quels que soient ses revenus. Il existe une vraie complémentarité entre le service public communal et le service de santé dit « libéral » qui peut être présent sur le territoire. Je pense que la ville essaie et travaille d'ailleurs en bonne harmonie avec les professionnels libéraux à travers les CTPS, qui sont de nouvelles structures permettant à l'ensemble des acteurs de la santé de travailler ensemble. La ville de Nanterre a été également précurseur dans ce domaine en mettant en place ces premiers contrats territoriaux de professionnels de santé, avec le soutien de l'ARS. Il existe donc une vraie action dans le domaine de la santé, qui n'est pas contradictoire avec un exercice libéral de la médecine sur le territoire.

Il a été évoqué la difficulté de pouvoir accéder, dans certains quartiers, à des spécialistes, voire à des médecins généralistes. Oui, c'est une vraie difficulté. Malheureusement, Nanterre n'est pas la seule collectivité à être confrontée à la démographie médicale et au vieillissement de la population médicale. Un certain nombre de villes en milieu urbain dense ou en milieu rural sont confrontées à cette situation. Il nous faut effectivement travailler à cette problématique pour permettre à tout un chacun d'accéder à ces professionnels de santé.

Je fais le lien avec le combat autour de l'hôpital. C'est aussi un engagement très fort qui a été porté par la municipalité. Nous voyons qu'à l'aune de la crise que nous traversons aujourd'hui, ces choix politiques, qui ont pu parfois être contestés, ont toute leur utilité sur notre territoire. La ville s'est mobilisée dans le cadre de la pandémie. Elle continuera à se mobiliser, en partenariat avec l'Agence régionale de santé, à apporter les réponses aux habitants qui seraient frappés par la maladie. Bien sûr, et cela a été évoqué tout à l'heure, l'ARS nous accompagne financièrement, à l'instar de ce qu'elle fait dans l'ensemble des territoires. Je n'ai pas le montant aujourd'hui. Nous vous communiquerons les montants puisque ceux-ci sont publics. Nous souhaitons poursuivre ce travail collaboratif avec les centres de santé de la ville, avec l'hôpital et l'Agence régionale de santé. Merci.

M. le Maire. En l'absence d'autres demandes de prises de parole, je vais simplement dire quelques mots. Évidemment, quand il est question d'un paragraphe sur l'insincérité des comptes, il faut y venir très précisément. Je vais lire devant le Conseil, de manière à ce que ce soit très clair, sur quoi cela porte et quel est l'objet de désaccord entre la Ville et la Chambre : *« Au sujet du compte administratif 2016, un différend demeure entre l'approche de la Ville et celui de la Chambre au sujet de l'inscription en reste à réaliser d'une recette de cession de terrain de 6 633 780 euros. Ce terrain existe, il est situé au 111 avenue Arago et est destiné à recevoir une opération prévue dans la ZAC des Groues. La Ville, titulaire du droit de préemption, devait acheter ce terrain pour le revendre immédiatement à l'Epadesa. Si les textes qui encadrent les mouvements comptables exigent que l'inscription d'une recette en reste à réaliser soit justifiée par son caractère certain, il ne spécifie pas de pièce justificative impérative pour prouver cette réalité. Or, la recette était en effet certaine pour la Ville, puisqu'il s'agit d'un terrain identifié dans la ZAC, que la Ville a acheté à la seule fin de le revendre à l'aménageur et que la Ville disposait d'un engagement écrit de l'aménageur à acquérir. Le fait que le président de l'établissement était à l'époque le maire de la commune ne disqualifie pas un engagement pris au nom de l'établissement public d'État, puisque, je le rappelle, celui qui dirige l'établissement public de l'État est le directeur nommé par le Premier ministre. L'acte notarié a d'ailleurs été signé durant l'exercice 2017, prouvant le caractère réel de la recette attendue. De plus, ni le trésorier ni le contrôle de légalité n'ont contesté la légalité de ce reste à réaliser. »* Je le dis : c'est un mauvais procès que nous fait la Chambre, de ce point de vue. La Chambre n'a pas toujours raison, plusieurs fois dans l'histoire cela a été montré. Elle n'a ici pas raison de l'interprétation qu'elle en fait. La sincérité des comptes

de la ville de Nanterre est avérée et le fait que vous citez, Madame BEDIN, est là. J'y ai répondu en détail : nulle raison, donc, d'en faire un fromage.

Après, la Ville ne se plaint pas, la ville de Nanterre ne gémit pas, elle demande son droit. Quand elle considère – et d'ailleurs, la Chambre lui donne aujourd'hui raison sur ce point – que ses ressources sont impactées d'une manière non équitable par rapport à d'autres communes, la Ville ne se plaint pas, ne gémit pas, mais parle du droit. Il n'existe aucune raison pour qu'un habitant de Neuilly n'ait payé que 25 euros supplémentaires liés à la péréquation quand un habitant de Nanterre a dû en payer 109 ou 110, si je me rappelle exactement le chiffre. Nous parlons de droit, il n'est pas question de gémissement là-dedans. La Ville est fière, mais elle entend se faire respecter.

Après, oui, c'est vrai, Monsieur OUBUIH, la Ville de Nanterre dépense plus pour la santé que la plupart des villes en France. Oui, la ville de Nanterre dépense pour l'école plus que la plupart des villes en France. Oui, la ville de Nanterre dépense pour le logement plus que la plupart des villes en France. Oui, la ville de Nanterre dépense pour la culture plus que la plupart des villes en France. Oui, la ville de Nanterre dépense pour le sport plus que la plupart des villes en France. Et, oui, la ville de Nanterre dépense plus pour le social que la plupart des villes en France, et nous en sommes fiers. Nous allons continuer et, parfois, nous sommes tristes de voir que d'autres communes, qui nous ressemblent, qui sont des villes populaires, ne peuvent pas le faire. Nous ne vivons pas en nous regardant le nombril, etc. Bien sûr, nous considérons que la ville de Stains, la ville de La Couronne, la ville de Pierrefitte devraient pouvoir dépenser autant que la ville de Nanterre, mais dans ces politiques publiques là. Ce que nous contestons, c'est que des ressources nous soient retirées alors que ce sont des dépenses qui sont utiles aux habitants, et dont personne ne conteste le fait qu'elles servent à la ville.

Dernière chose, vous pointez évidemment que, dans une ville populaire – parce que Nanterre est une ville populaire –, même avec les moyens financiers qui sont ceux de la ville de Nanterre, c'est plus dur pour une ville et ses habitants pour la santé, c'est plus dur pour une ville et ses habitants en matière d'éducation, c'est plus dur pour une ville et ses habitants en matière de sécurité, et c'est plus dur pour une ville et ses habitants en matière d'accès à l'emploi pour tous ses habitants. Précisément, c'est bien que vous parliez de ces sujets-là, parce que c'est précisément quatre sujets qui sont sans conteste des politiques nationales. La santé, l'éducation, la sécurité et l'accès à l'emploi sont des politiques nationales. Bien sûr, la Ville de Nanterre intervient, des villes interviennent pour tenter d'apporter leur contribution, mais, évidemment, aucune ville ne peut inverser complètement des politiques qui, d'ailleurs, malheureusement conduisent parfois au séparatisme.

M. DESMOULINS rejoint la séance du Conseil municipal.

91. Approbation de la Décision modificative n° 1 / 2020 du budget principal de la Ville

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, approbation de la décision modificative n° 1 du budget principal de la Ville. La parole est à Samir Abdelouahed.

M. Samir ABDELOUAHED. Monsieur le Maire, chers collègues, je vais vous présenter la première décision modificative de l'année, qui fait suite au vote du budget primitif que nous avons adopté le 6 juillet dernier. Comme vous le savez, ce budget 2020 s'exécute dans un environnement difficile et inédit en raison de la crise sanitaire, qui conduit à procéder à des ajustements en dépenses et en recettes. À ce titre, je voudrais remercier le service des finances et des achats pour le travail fourni, qui est à souligner.

Tout d'abord sur les dépenses. Afin de faire face à la recrudescence de l'épidémie, des crédits sont prévus pour l'achat de masques supplémentaires, à hauteur de 304 000 euros.

Ce budget permet également d'intégrer des subventions à verser pour 469 000 euros. Sur le volet des recettes, deux ajustements majeurs sont à retenir. En premier lieu, il apparaît que la Ville de Nanterre ne serait pas bénéficiaire de la dotation de compensation de l'État, prévue initialement à 2,1 millions d'euros. En effet, suite aux nouveaux éléments communiqués par l'État, les mécanismes de calcul seraient moins favorables aux collectivités, dont Nanterre. Par ce nouveau calcul, l'État considère que la croissance des taxes d'habitation et foncières perçues par la Ville suffit à recouvrir les pertes de recettes induites par la crise. Il va de soi que cette situation est totalement injuste, car ces recettes sont affectées avant tout aux moyens mis en œuvre pour aider les Nanterriens face à la crise. D'autre part, nous constatons un encaissement plus dynamique que prévu au titre de la taxe additionnelle.

Cela nous permet de réévaluer nos recettes prévisionnelles à hauteur de 2 millions d'euros. En matière d'investissement, il est à noter un ajustement pour le théâtre des Amandiers afin d'adapter le calendrier des paiements aux avancées d'opérations, pour 2,4 millions d'euros, et une dépense supplémentaire de 450 000 euros pour l'aménagement d'une partie de l'Hôtel de Ville, qui est proposée. Pour conclure, la décision modificative présentée ce jour s'élève, en section de fonctionnement, à +727 000 euros en dépenses et +147 000 euros en recettes ; en section d'investissement, -1,7 million d'euros en dépenses, le tout équilibré par une réduction d'un besoin d'emprunt de -1,2 million d'euros.

M. le Maire. La parole est à Mme Camille BEDIN.

Mme Camille BEDIN. Juste deux petits commentaires. Pardon si c'est moi qui ai raté quelque chose là-dessus. Vous prévoyez de verser 164 000 euros à Autolib' : pouvez-vous juste nous expliquer cette somme ? Est-ce lié au coût de la résiliation du précédent contrat, décidée par Anne Hidalgo ?

Deuxième commentaire, et je vais vous rejoindre car vous m'avez convaincue tout à l'heure, il faut être juste et se plaindre de l'État quand il le faut. Nous n'avons visiblement touché aucune aide de l'État pendant la crise sanitaire, contrairement au discours qui avait été tenu avant l'été par le Premier ministre. En savez-vous plus sur ce point ? Faut-il désespérer de toucher quelque chose ?

Le commentaire est que tout cela ne plaide que pour un véritable mouvement de décentralisation, en tout cas poursuite très forte de décentralisation, selon le principe qui paie décide. Non seulement nous avons payé, mais les collectivités ont dû gérer elles-mêmes la crise en première ligne. Je pense que nous sommes d'accord sur ce point.

M. le Maire. La parole est à M. Samir ABDELOUAHED.

M. Samir ABDELOUAHED. Un mot tout d'abord sur Autolib' : ces crédits sont fléchés sur le contentieux : c'est parce qu'il en existe un. La plus grosse partie de ce crédit est nécessaire pour mener ce contentieux. Nous avons une contribution de fonctionnement à hauteur de 75 000 euros que nous avons engagée contractuellement.

Sur la partie dotation de compensation des pertes fiscales et domaniales et le désengagement de l'État sur cette question, s'agissant des frais de Covid, le remboursement sera appliqué apparemment seulement s'il est constaté une baisse globale des recettes fiscales et domaniales 2020, comparées à celles perçues en moyenne entre 2017 et 2019. Or, l'État considère que la croissance de la taxe d'habitation et foncière perçue par la Ville depuis ces trois dernières années semblerait suffire à elle seule à compenser les pertes anticipées des autres ressources en 2020. Cette situation est évidemment injuste, car les recettes fiscales sont affectées avant tout pour les nouveaux habitants, qui auront aussi des besoins que la Ville devra assumer, puisqu'il faudra aussi qu'ils puissent se prémunir, par exemple, de la Covid-19 et également de tout ce qui est fonctionnement sur la durée sur le service public.

M. le Maire. Je n'ai pas répondu à votre question tout à l'heure, du fait du jeu des questions orales avec l'opposition, mais comme une question précise nous est posée sur la question des dépenses Covid, des recettes Covid, nous avons évidemment préparé la réponse pour éviter de dire deux fois la même chose dans cette assemblée. Par contre, c'est pareil,

entendre l'État dire, ce que dit la Chambre régionale : « Vous avez plus d'habitants, mais l'aspect positif est que vous touchez plus de taxes d'habitation. Vous avez construit des logements nouveaux, donc vous touchez plus de taxes sur le foncier. » Oui, d'accord, mais, par exemple, il a fallu ouvrir l'école Makeba. Il faut bien mettre du personnel pour la faire fonctionner, et des moyens pour l'activité pédagogique et éducative de l'école. Le fait que nous ayons des habitants, et donc de la taxe d'habitation ne représente pas des ressources supplémentaires disponibles. La seule chose, dont nous verrons si elle se confirme jusqu'au bout, c'est que nous avons pensé que, compte tenu de la crise, il n'y aurait plus de transactions foncières, de ventes d'immeubles, de bureaux, etc., au cours de l'année. Or, à ce jour, en tout cas sur la période jusqu'à aujourd'hui, nous constatons que s'il n'y en a pas autant que l'année dernière, il y en a à un niveau qui fait que nous avons une rentrée supplémentaire. Heureusement, sans quoi nous serions évidemment dans la difficulté.

Intervention hors micro d'un élu.

M. le Maire. Sur la santé, Samir répondra en détail avec les chiffres. Ainsi, cela sera précis. Sur ce, je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstentions : les groupes « Aimer Nanterre » et « Nous sommes Nanterre »
- Ne prennent pas part au vote : Mme Genthon, Mme Magnon et Mme Mounier

92. Ajustement et clôture d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour des opérations pluriannuelles d'investissement

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, ajustement et clôture d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour des opérations pluriannuelles d'investissement. C'est l'ajustement des programmes d'investissement à leur réalisation. Cela ne soulève pas de difficulté. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstentions : les groupes « Nanterre Ensemble », « Aimer Nanterre » et « Nous sommes Nanterre »

93. Contrat de soutien départemental dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, le contrat de soutien départemental dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19. La parole est à M. Samir ABDELOUAHED.

M. Samir ABDELOUAHED. Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19, la ville de Nanterre a mis en œuvre des mesures à destination des habitants,

notamment les plus fragiles, les entreprises, les commerçants, les agents de la ville et tous les secteurs de son territoire générant des dépenses exceptionnelles.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes du contrat de soutien par lequel le Conseil départemental des Hauts-de-Seine attribue une subvention de 968 050 euros et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de soutien précité.

M. le Maire. Ce sont quand même de bonnes nouvelles. La parole est donnée à Mme Laureen GENTHON.

Mme Laureen GENTHON. Je vous remercie. Monsieur le Maire, chers collègues, la ville de Nanterre, comme toutes les communes de France, s'est mobilisée, nous l'avons rappelé, sur tous les plans afin d'accompagner les besoins des habitantes et des habitants tout au long de cette longue crise sanitaire, sociale et économique provoquée par l'épidémie de la Covid-19. Nous n'en avons malheureusement pas terminé avec cette crise, et, d'ores et déjà, nous entrevoyons les conséquences durables et terribles. La Ville a donc dû engager des dépenses exceptionnelles d'urgence qui étaient indispensables. Sans elles, un grand nombre de nos concitoyens et concitoyennes se seraient retrouvés dans des situations encore plus dramatiques. Pour notre ville, déjà confrontée à la confiscation d'une partie de ses recettes et ponctionnée d'une contribution excessive au titre de la péréquation, la subvention accordée par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine est évidemment la bienvenue. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette participation de 10 euros par habitant, soit un peu plus de 900 000 euros au titre du soutien face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire.

Il faut cependant apprécier cette somme au regard de l'excédent record engrangé par le Département des Hauts-de-Seine sur son compte administratif 2019 : 664 millions d'euros. Oui, vous avez bien entendu : 664 millions d'euros – un montant scandaleux. Au regard de cet excédent, le Département aurait pu porter sa participation à 30 euros par habitant et à 50 euros pour les neuf communes ayant des quartiers prioritaires, comme la ville de Nanterre et comme la demande lui en a été faite. Il en aurait largement eu les moyens puisque les 16 millions d'euros mobilisés en totalité pour les communes des Hauts-de-Seine au titre de ce fonds de soutien ne représentent que 2,5 % de l'excédent de 2019. Pourtant, il n'a pas souhaité le faire.

Il est également indispensable que le Département prenne toute sa part dans l'accompagnement des plus fragiles. Quoi de plus logique puisque l'action sociale est une des principales compétences départementales ? Malheureusement, nous savons que, loin de jouer son rôle, le Département des Hauts-de-Seine n'a cessé, ces dernières années, de dépecer son propre service public. La situation du service de solidarité territoriale, anciennement Edas, de Nanterre est catastrophique. Il souffre d'une absence de moyens humains considérable, des postes non remplacés qui ne cessent de s'amplifier et une quasi-absence d'encadrement. À ce jour, seul un responsable sur les trois encadrants prévus est encore en poste. Les quelques travailleurs sociaux encore présents n'ont plus les moyens d'effectuer leur mission d'accompagnement social correctement. Les publics qui en ont besoin sont contraints de chercher de l'aide dans des structures externes. Les conséquences pour les Nanterriens et les Nanterriennes sont rudes. Le nombre de personnes rencontrées par les services sociaux du département a baissé en dix ans de 27 %, et le nombre d'interventions à Nanterre a baissé de 39 %. Derrière ces chiffres, nous avons des situations concrètes, des personnes isolées sans domicile, des familles monoparentales en détresse, des retraités en situation de grande précarité, pour lesquels les dossiers ne sont pas effectués et auxquels une aide est refusée. Ce sont donc des associations caritatives et d'aide aux démarches ainsi que le CCAS de notre ville qui pallient les graves dysfonctionnements des services sociaux du département. Il est également urgent que le Conseil départemental rouvre les deux centres de PMI (Protection maternelle et infantile) situés dans le quartier du Parc. Ces deux centres ont été fermés en mars dernier lors de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire. C'est d'autant plus urgent que le confinement a eu des conséquences sur le suivi médical des enfants, avec un retard, notamment, en matière

de vaccination obligatoire.

Enfin, et j'en terminerai ici, le Département des Hauts-de-Seine doit comprendre que la période n'est pas à l'usure. C'est notre commune humanité qui est sous les coups du virus, de la précarité et de la difficulté. Il est temps d'y réagir ensemble, les plus fortunés aux côtés des plus fragiles. Puisqu'il est question de séparatisme dans l'actualité, je veux le dire solennellement, ceux qui refusent ce devoir élémentaire de solidarité, ce sont eux les vrais séparatistes. Ils fracturent la société française. Les anonymes que nous avons applaudis aux fenêtres ont, eux, tenu le pays debout pendant le confinement. Infirmières, caissières, agents de nettoyage : chacun, chacune devrait suivre leur exemple, faire preuve du même dévouement à l'intérêt général. Je vous remercie.

M. le Maire. La parole est donnée à Mme Barbara Feugas.

Mme Barbara FEUGAS. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Adam Oubuih et moi-même, nous nous félicitons pour cette subvention d'un montant de 968 050 euros et nous souhaiterions être tenus, s'il vous plaît, au courant, au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire, de l'utilisation de cette subvention. Je vous remercie.

M. le Maire. J'ai déjà dit précédemment que, puisqu'une question orale a été posée, nous allons vous donner tout à l'heure le détail des recettes et des dépenses liées à la crise de la Covid-19. Madame Bedin, vous avez la parole.

Mme Camille BEDIN. Je commençais à trouver le débat intéressant, mais si nous en sommes venus, d'un côté, à nous expliquer que nous sommes contre tous les services publics, et, de l'autre, à être antisolidaires et à avoir cette vision absolument caricaturale de la société, franchement cela ne grandit pas tellement le débat. C'est dommage, parce que vous m'aviez convaincue tout à l'heure, Monsieur le Maire, sur le « nous ne gémissons pas, nous ne nous plaignons pas », et c'est exactement ce que je viens d'entendre à ma droite. Je le regrette et j'espère qu'à l'avenir, nous pourrons parler un peu plus de fond.

Madame Genthon, vous savez que vous êtes tout à fait la bienvenue et que, plutôt que d'avoir des visites à la marge à l'Edas, nous pourrons y aller tout à fait, avec le maire évidemment, qui connaît bien mieux que ce que vous avez dit la situation réelle. Nous pourrons rentrer dans le détail des dossiers et vous verrez que, derrière les chiffres, effectivement, il existe une réalité et que tout ne se résume pas à ce que vous avez dit. Vous faites croire aux gens un certain nombre de mensonges et vous dévoyez la réalité, c'est absolument nul, tout cela sous couvert de bons sentiments. Ce débat et le débat démocratique méritent un peu mieux.

M. le Maire. Je vous propose donc de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.
- Ne prend pas part au vote : Mme Bedin

94. État des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux – Information au Conseil municipal

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, état des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux. C'est une information au Conseil municipal présentée par Mme Zahra Boudjemaï.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. C'est une information. Je vous rassure toutes et tous tout de suite : vous allez avoir, durant ce Conseil municipal, la prise de parole de chacun des élus en charge de la mise en œuvre de ces services publics, et qui vont vous rendre compte très précisément du bilan 2019.

Aujourd'hui, à mon niveau, c'est juste pour vous dire que la Commission générale, qui a regardé l'ensemble de ces délégations de services publics locaux, n'a pas constaté de difficultés particulières avec chacun des partenaires ou des prestataires. Par contre, j'ai demandé qu'il soit inscrit dans l'ensemble des bilans que nous serons très attentifs à ce que, lorsque le marché public se termine ou va se terminer, un travail en amont soit mené avec les services de façon à pouvoir ouvrir éventuellement à d'autres prestataires l'ensemble des services qui sont soumis ici, donc de la restauration du personnel communal au chauffage avec Engie, la Semna, etc. Vous aurez tout à l'heure l'ensemble de ces rapports précisément.

95. ZAC des Groues

95.1. Approbation du déclassement par anticipation d'emprises du domaine public communal situées rue de la Garenne et dans le secteur de la Pointe Hanriot

95.2. Cession des emprises n° 1b et 6 telles que mentionnées au sein du protocole définissant les modalités d'acquisition par Paris La Défense des biens de la ville de Nanterre dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Groues

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, la ZAC des Groues : approbation du déclassement par anticipation d'emprise. La parole est à M. Raphaël Adam.

M. Raphaël ADAM. Merci, Monsieur le Maire. Bonjour mes chers collègues, cette délibération concerne donc la réalisation du projet de la ZAC des Groues. Il est demandé ce soir au Conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du déclassement par anticipation d'une désaffectation effective, d'ici à une durée maximale de trois ans, de deux emprises du domaine public communal situées rue de la Garenne et dans le secteur de la Pointe Hanriot. Il s'agit de deux parcelles qui avaient été identifiées dans le cadre du protocole de cession de foncier en 2019, qui vise à modifier les conditions de desserte et de circulation par l'aménageur PLD dans le cadre du projet. Cela avait fait l'objet d'une enquête publique et une délibération prévoyait déjà la cession et le déclassement, mais nous n'avions pas mentionné le fait que c'était un déclassement par anticipation. Cette délibération est là pour permettre de l'entériner.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.
- Ne prend pas part au vote : Mme Bedin

96. Provinces françaises – Régularisation foncière avec la RATP d'un tronçon du tunnel du RER A

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au point suivant, régularisation foncière, cette fois-ci avec la RATP. La parole est à M. Raphaël Adam.

M. Raphaël ADAM. Il s'agit d'une régularisation par rapport à un territoire qui avait été cédé à l'État en 1964 à titre gratuit pour usage d'espaces libres. Les études foncières menées sur ce terrain ont fait apparaître que, depuis 1973, une partie du tunnel du RER A se trouve sur l'emprise de cette parcelle. Cette délibération vise à pouvoir retransférer ce terrain à la RATP. Il était prévu une cession à titre gratuit, mais, dans le cadre d'une obligation qui avait été prévue, une clause de droit de retour au bénéfice de l'État avait été inscrite au moment de la vente. Celle-ci s'élève à un montant de 78 000 euros. La RATP s'est engagée à la compenser.

La délibération vise à rétrocéder le terrain à la RATP, nous acquitter du montant de 78 000 euros, lui-même compensé par la RATP.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.

97. Cession d'une emprise d'environ 1,4 m² à l'angle de la rue Salvador Allende et du boulevard de Pesaro

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, la cession, cette fois-ci, d'une emprise de 1,4 m² à l'angle de la rue Salvador Allende. La parole est à M. Raphaël Adam.

M. Raphaël ADAM. Effectivement, 1,4 m², c'était un volume qui avait été rétrocédé en 2016 par l'Epadesa à la commune. Une première délibération avait été prévue pour la cession à la société SAS Dreamview, mais la réalisation n'avait pas été effective et le terrain attenant, en fait, a été racheté par Allianz. La délibération vise à céder à Allianz cette parcelle de 1,4 m² – c'est très petit – pour un montant de 308 euros, qui a été majoré de 10 %. Merci.

M. le Maire. Nous allons passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.
- Ne prennent pas part au vote : M. Boughezala et M. Oubuih

98. Cession d'une parcelle de 65 m² située rue du Bois correspondant à un jardin

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, la cession d'une parcelle un peu plus grande, 65 m², rue du Bois. M. Raphaël Adam, vous avez la parole.

M. Raphaël ADAM. Il s'agit d'une parcelle qui faisait l'objet d'un emplacement réservé pour un élargissement de voirie rue du Bois. Ce terrain avait bénéficié d'un titre d'occupation temporaire pour des propriétaires voisins du pavillon, qui l'utilisaient. Il existait également une servitude sur cette parcelle. L'emplacement réservé ayant été levé, la commune n'a plus d'intérêt à conserver cette parcelle, et les propriétaires voisins, qui avaient l'occupation temporaire des lieux, ont été prêts à se porter acquéreurs.

Il est proposé de leur céder ce terrain moyennant l'inscription de la servitude de passage sur cette parcelle, pour un montant de 6 500 euros estimé par France Domaine. Merci.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.
- Ne prend pas part au vote : M. Oubuih

99. Site de l'ancienne école d'architecture – Projet Open Source

99.1. Approbation du déclassement par anticipation d'emprises publiques

99.2. Approbation d'un échange foncier sans soulte

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, concernant le site de l'ancienne école d'architecture. Il s'agit d'un projet dont nous avons parlé. L'avancée d'un projet d'aménagement suppose évidemment un certain nombre de décisions à prendre d'une manière complémentaire. M. Raphaël Adam, vous avez la parole.

M. Raphaël ADAM. Tout comme pour la ZAC des Groues, il s'agit principalement d'accès aux bâtiments et de questions de voirie. Une enquête publique a également eu lieu. Dans le précédent Conseil municipal, nous avons acté la cession du terrain. Il est proposé également d'approuver le déclassement par anticipation de la désaffectation de plusieurs emprises publiques qui seront donc cédées à Eiffage, qui réalise l'opération *open source*. En contrepartie, une surface équivalente sera restituée à la commune pour améliorer l'accessibilité à ce bâtiment.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.

100. 26-28 avenue Joffre – Réalisation de 17 logements locatifs sociaux par l’OPH de Nanterre – Subvention et garantie communale de l’emprunt

M. le Maire. Je vous propose de passer aux deux points suivants, qui concernent la mise en œuvre la fameuse mixité sociale, la ville pour tous et toutes pour laquelle nous travaillons. La parole est donnée à Mme Samia Kasmi.

Mme Samia KASMI. Merci, Monsieur le Maire et chers collègues. Il s’agit classiquement des subventions et des garanties d’emprunt que vous verrez. Je m’étais longuement arrêtée pour expliquer à toutes et à tous pourquoi nous faisons ce genre de choses. Il s’agit d’avoir des contingents pour la ville. Je vous demanderai donc d’apprécier les délibérations.

M. le Maire. La 100, c’est l’avenue du Maréchal Joffre. Je vous propose de voter. Nous allons finir le vote sur la 100, puis je vous donne la parole sur la 101. C’est bon ? Vous avez tous voté ?

L’ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l’unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.
- Ne prend pas part au vote : Mme Bedin

101. 208-224 avenue Georges Clemenceau – Réalisation de 42 logements locatifs sociaux par l’OPH de Nanterre – Subvention et garantie communale de l’emprunt

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, concernant le 208-224 avenue Georges Clemenceau. Madame Bedin, vous avez la parole.

Mme Camille BEDIN. Nous allons voter pour, mais j’ai juste une question que nous posons régulièrement : pourquoi n’introduisez-vous pas davantage de mixité sociale, puisque c’est l’ambition, au sein même du parc social, par exemple en favorisant davantage de logements intermédiaires, qui est un vrai besoin pour un certain nombre de ménages à Nanterre ? Ils sont dits trop riches pour être dans le parc social et, en même temps, ils n’ont pas les garanties ou les ressources pour intégrer le parc privé.

M. le Maire. Sur ce point, je vous réponds. En fait, nous faisons et nous allons faire du logement intermédiaire – il y en a à Nanterre. Nous allons faire d’autres opérations de logement intermédiaire, notamment en PLI. Par contre, le logement de type PLS n’est pas adapté aux ressources des habitants auxquels il s’adresse. Il est souvent très serré, entre le montant maximum et le montant minimum, et, en réalité, les bailleurs sociaux éprouvent des difficultés à les louer. D’ailleurs, c’est tellement compliqué que certains bailleurs sociaux finissent par louer ces logements à des personnes qui n’ont pas les ressources pour le faire, et qui les mettent donc rapidement en difficulté.

Donc, oui pour faire du vrai logement intermédiaire. Deux ou trois projets sont déjà en cours, avec des opérateurs dont c’est le travail que de faire des propositions comme celle-là, sans quoi, le PLS n’est pas un bon instrument.

L’ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l’unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.

- Abstention : 0.
- Ne prend pas part au vote : M. Oubuih

102. Attribution des subventions aux associations de commerçants au titre des animations commerciales de fin d'année 2020

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, attribution des subventions aux associations de commerçants au titre des animations commerciales de fin d'année. La parole est à M. Rachid Tayeb.

M. Rachid TAYEB. Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Il s'agit d'attribuer des subventions à deux associations de commerçants. Il s'agit d'une enveloppe de 6 200 euros, répartie comme suit : 5 000 euros à l'association des commerçants du centre-ville et 1 200 euros à l'association Balzac Avenir, au centre, là où se trouve Intermarché, pour les animations de fin d'année, pour les décorations de Noël, peut-être des activités pour les enfants, pour animer un peu ces deux pôles commerciaux et apporter un peu de moral à nos commerçants, qui en ont bien besoin en ce moment. Je vous remercie.

M. le Maire. Je vais passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.

103. Modification du tableau des postes

M. le Maire. Je vous propose de passer aux modifications de postes pour le rapport 103. C'est Rachel Kashema qui rapporte.

Mme Rachel KASHEMA. Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Le rapport 103 se définit dans une démarche de sauvegarde de l'emploi public. Vous n'êtes pas sans savoir que, suite à la loi Elan, il a fallu trouver une alternative permettant de conserver le statut de fonctionnaire aux salariés de la commune. La seule alternative possible permettant de conserver le statut de fonctionnaire a été donc une fusion de l'Office public de l'habitat de Nanterre avec le NCH qui est Nanterre Coop Habitat. Cela concerne environ 74 postes, qui sont répartis ainsi : 25 postes d'adjoints techniques, 20 postes d'agents de maîtrise, etc.

Cette fusion sera effective à partir du 1^{er} janvier 2021. Je rappelle aussi que cette démarche est identique à la démarche de la Ville de Gennevilliers. Cette ville a protégé également ses agents dans le cadre de la procédure de détachement, sachant que d'autres villes ont plutôt orienté leurs agents vers une mise en disponibilité, qui en fait une position administrative défavorable aux agents.

M. le Maire. Madame Bedin, vous avez la parole.

Mme Camille BEDIN. Juste une question de compréhension. Pourquoi gardez-vous les 74 postes dans le tableau des effectifs ?

M. le Maire. Pour la raison qu'elle vous a donnée : ils vont repartir à la COP de manière réelle, mais ils sont en détachement pour pouvoir garder leur statut de fonctionnaire.

Mme Camille BEDIN. À leur retour ?

M. le Maire. Certains reviendront peut-être, d'autres probablement jamais, mais ils gardent leur statut de fonctionnaire. Nous allons passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : le groupe « Nous sommes Nanterre »

104. Fixation de la rémunération des personnels occasionnels intervenant pour la Ville

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, la fixation de la rémunération des personnels occasionnels intervenant pour la ville. Rachel Kashema, vous avez la parole.

Mme Rachel KASHEMA. Cette rémunération des personnels occasionnels a été fixée à 10,15 euros bruts, auxquels s'ajoutera un dixième au titre des congés payés. Bien entendu, cette rémunération sera indexée sur la valeur du SMIC.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.

105. Établissement public territorial Paris Ouest La Défense – Approbation de la mise à disposition d'agents pour la compétence de l'Habitat, à compter du 1^{er} janvier 2020

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, qui concerne, pour l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense, la mise à disposition d'agents pour la compétence habitat. Rachel Kashema, vous avez la parole.

Mme Rachel KASHEMA. Vous n'êtes pas sans savoir que depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Établissement public territorial POLD exerce en propre la compétence de l'habitat. Pour mémoire, la commune conserve la qualité et la responsabilité d'employeur de certains agents. En contrepartie, le territoire remboursera à la commune de Nanterre les dépenses de personnel engagées. Au vu de cette délibération du Conseil municipal qui a eu lieu le 12 juin 2018, relative à la mise à disposition d'agents de la Ville, pour lesquels une partie des fonctions est nécessaire à l'exercice des compétences suivantes : assainissement de l'eau, gestion des déchets ménagers et assimilés, politique de la ville, ainsi que le Plan climat-énergie, le Plan local d'urbanisme intercommunal et l'aménagement de l'espace métropolitain.

À compter du 1^{er} janvier 2020, des agents, dont une partie des fonctions est nécessaire à l'exercice de la compétence Habitat, sont mis à disposition de l'établissement public territorial POLD. Cette délibération consiste à autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante.

M. le Maire. Nous votons.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.

106. Enlèvement et garde des véhicules en infraction avec le Code de la route – Avenant de prolongation à la délégation de service public et mise en œuvre de la procédure

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, l'avenant de prolongation à une délégation de service public. La parole est à Nesrine Rezzag Bara.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Merci, Monsieur le Maire. Comme vous le savez, l'activité de la fourrière est exploitée par la société SNCDR en exécution d'une délégation de service public d'une durée de cinq ans. Celle-ci s'achèvera le 3 janvier 2021. En vue du lancement de cette nouvelle procédure, la Commission consultative des services publics locaux, lors de sa séance du 21 novembre, a émis un avis favorable, mais avec le contexte sanitaire, les services municipaux n'ont malheureusement pas pu organiser cette procédure du renouvellement.

Nous vous demandons, lors de ce Conseil municipal, d'approuver l'avenant n° 1 de prolongation de la délégation de service public relative aux prestations d'enlèvement et de garde de véhicules épaves pour une durée d'un an et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention 0.

107. Fonds de solidarité logement – Approbation de la participation financière de la commune de Nanterre pour l'année 2020

M. le Maire. Je vous propose de passer au fonds de solidarité logement et l'approbation de la participation financière de la commune pour l'année 2020. La parole est à Caroline Cor.

Mme Caroline COR. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit du fonds de solidarité logement et de l'approbation de la participation financière de la Ville pour l'année 2020. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du dispositif législatif sur le droit au logement qui date du 31 mai 1990 – c'était la loi Besson –, et c'est un des instruments de mise en œuvre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

La gestion de ce dispositif a été déléguée pendant de nombreuses années aux communes. Elle a été reprise progressivement par le Département à compter de 2015. Je vous le rappelle, ce dispositif est extrêmement important : il permet l'octroi d'aides financières pour l'accès au logement en finançant les frais d'entrée dans le logement (caution, premier loyer, mobilier). Il permet aussi l'octroi d'aides financières pour la prise en charge d'impayés de loyers. Il prévoit et permet également l'octroi d'une aide pour les dépenses d'énergie et le financement de mesures d'accompagnement social liées au logement.

L'enjeu de cette contribution de la Ville à ce dispositif est surtout de continuer à être associés au suivi de ce dispositif, afin d'être attentifs à sa pleine mobilisation en faveur des

Nanterriens. Ce suivi est en effet nécessaire puisque nous constatons deux points particulièrement préoccupants, et en dénonçant ces points préoccupants, j'en profite pour m'associer pleinement à la démonstration faite par Laureen Genthon. En tant qu'adjointe au maire à l'action sociale et à l'accès aux droits, je partage cette colère, car c'est une colère qui est exprimée par les services avec lesquels je travaille depuis que je suis entrée en fonction, et qui relayent eux-mêmes une lente dégradation qui a des conséquences dramatiques sur la vie quotidienne de beaucoup de personnes.

Je reviens au fonds de solidarité logement. En 2019, sur une enveloppe, dans le budget du Département, de 6 millions d'euros, 2,9 millions d'euros d'aides ont été accordés. Cela veut dire que la moitié de l'enveloppe n'a pas été utilisée. Autre point de vigilance : le règlement intérieur de ce dispositif vient d'être modifié et a pour objectif annoncé d'enrayer la baisse du nombre de demandes d'aides. Nous espérons que ces nouvelles dispositions vont atteindre leur but et nous allons y veiller.

L'autre baisse qui a été constatée et qui figure dans les rapports d'activité du Département sur le fonds de solidarité logement, c'est celle du nombre d'instructions des demandes (-8 % entre le dernier trimestre 2018 et le dernier trimestre 2019). Les dispositions qui ont été prises dans le nouveau règlement intérieur consistent notamment à caler les critères d'éligibilité sur le quotient de la CAF et de dématérialiser les demandes d'aides. La crainte que nous pouvons avoir est qu'avec cette dématérialisation, la constitution des dossiers de demande soit rendue plus difficile pour les populations les plus éloignées du numérique et que cette tâche finalement retombe encore une fois sur les travailleurs sociaux. Nous allons donc suivre, avec ces deux points de vigilance que j'ai soulignés, l'impact de ces changements sur le dispositif.

En définitive, pour 2020, la participation de la Ville pour le volet logement est fixée à 14 490,10 euros, un montant qui correspond à 15 centimes par habitant, sur la base du nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2019. La participation qui revient au CCAS sur le volet énergie s'élèvera à 14 965,49 euros.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la participation de la Ville au fonds de solidarité logement pour l'année 2020, au titre du volet logement, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Conseil départemental. Je vous remercie.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.

108. Conventions pluriannuelles avec des associations et des organismes pour la période 2021-2023

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, les conventions pluriannuelles avec des associations et des organismes pour la période 2021-2023. Thérèse Ngimbous Batjôm étant excusée, je passe la parole à Zahra Boudjemaï sur ces rapports.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Nous avons donc, en 2017 et 2020, en plus des services publics, fait un gros effort de travail avec des grandes associations aux côtés de la ville, qui portent d'ailleurs une partie du service public à leur manière, en tant qu'associations, et avec lesquelles nous avons donc conventionné et contractualisé à partir d'objectifs, de bilan, etc., pour les trois ans. Nous sommes au terme de cette première période de convention pluriannuelle, et vous avez la liste ici. Il s'agit là de reprendre les conventions pour les trois années à venir, comme il se doit (bilan, projets, public cible, etc.), et donc de repartir sur trois années de conventionnement avec l'ensemble de ces associations.

M. le Maire. La parole est donnée à Monsieur Boughezala.

M. Bilel BOUGHEZALA. Merci, Monsieur le Maire. Nous aimerions avoir un peu plus d'information. Comment se passe le CA de l'ESN ? Des élus y sont-ils présents ? Pouvons-nous y participer ? Est-il possible d'avoir les rapports d'activité des associations auxquelles nous versons des subventions ? Merci.

M. le Maire. Le Conseil d'administration de l'ESN est autonome. Nous pouvons être invités parfois à l'assemblée générale, notamment l'adjoint au sport, mais l'association ESN délibère librement. Elle est soumise, compte tenu du montant de la subvention, à la production d'un rapport d'activité et à une présentation des comptes avant de nouvelles subventions, comme toutes les autres associations qui dépassent un certain montant. Si vous le souhaitez – je me tourne vers l'administration –, le rapport d'activité remis par l'ESN ainsi que les comptes de l'ESN peuvent vous être remis. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés. (M. Hingant votant uniquement en son nom personnel et non au titre du pouvoir de M. Solas)
- Contre : 0.
- Abstention : 0.
- Ne prennent pas part au vote : Mme Cor, Mme Cortes, M. Denois, M. Diaby, Mme Bedin et Mme Maufrais

109. Versement de subventions exceptionnelles dans le cadre du Fonds d'intervention associatif

M. le Maire. Je vous propose de passer au versement de subventions exceptionnelles dans le cadre du fonds d'intervention associative. Vous savez que, chaque année, nous abondons un fonds associatif pour permettre de dispenser des subventions à des associations en cours d'année, pour des projets qui émergent dans l'année ou qui sont modifiés dans l'année, qui répondent à un certain nombre de choses et qui ne pouvaient pas être intégrés dans la subvention globale que l'association a, ou parfois n'a pas. Le détail, Zahra Boudjemaï.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Je ne vais pas donner le détail très précis parce que la liste est quand même assez importante, mais je pourrais simplement dire, par exemple, que cela va de l'AFPS pour 1 500 euros pour poursuivre le travail qui est de plantation et d'entretien de ce que nous appelons les dattes dans la vallée du Jourdain, en Cisjordanie occupée. C'est un travail de poursuite du projet dans les années à venir, avec une phase qui se termine en 2020 par la plantation de 600 palmiers et d'installation de chambres froides pour conserver l'ensemble de ces productions des palmiers.

Pardon pour effectivement réitérer encore le sujet de la Covid, mais, par exemple, le Secours catholique est beaucoup intervenu, a beaucoup aidé les familles et les personnes en grande détresse lors de cette Covid, en donnant, en attribuant et en aidant, sur l'aide alimentaire en particulier. En complément de ce que la Préfecture a fait, le Secours catholique a besoin d'une subvention de 3 650 euros. Il y en a encore un certain nombre. Je crois que nous sommes à peu près à 14 500 euros, au total, de subventions dans le cadre de ce fonds d'intervention associative, qui est bien un fonds d'intervention lorsqu'il existe une certaine urgence. Cela ne pouvait pas être fait dans le projet lorsque l'association a déposé son dossier en fin d'année précédente.

M. le Maire. Nous allons passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.

- Contre : 0.
- Abstention : 0.
- Ne prennent pas part au vote : Mme Cortes, Mme Genthon, Mme Magnon et Mme Mounier

110. Aide exceptionnelle au fonds de solidarité pour le Liban initié par l'association Cités unies France

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, l'aide exceptionnelle au fonds de solidarité Liban, lancée par l'association Cités unies France. Hassan Hmani, peut-être que pour nos collègues, notamment tous ceux qui viennent d'arriver, tu dis un mot sur ce qu'est Cités unies France. Ce n'est pas une association par hasard.

M. Hassan HMANI. C'est l'association de l'action extérieure de plusieurs collectivités territoriales. Elle est chargée de mener ou coordonner les coopérations entre les villes françaises et d'autres villes dans le monde.

Par rapport à ce rapport, comme vous le savez malheureusement, l'été dernier, l'explosion qui a eu lieu à Beyrouth a eu de lourdes et de graves conséquences sur les populations et les infrastructures. Face à cette catastrophe, plusieurs collectivités territoriales, via leur association Cités unies France (CUF), ont décidé de mettre en place un fonds de solidarité afin d'aider ces populations et pour la reconstruction de la ville de Beyrouth. Nous proposons que Nanterre s'y associe en attribuant une aide exceptionnelle de 5 000 euros.

M. le Maire. M. Oubuih, vous avez la parole.

M. Adam OUBUIH. Je ne désespère pas qu'un jour vous puissiez prononcer mon nom de famille correctement. Oubuih.

En tous les cas, cela illustre parfaitement que la coopération internationale est une compétence d'État. Cet exemple-là, que je soutiens bien sûr, illustre parfaitement qu'une ville peut très bien travailler main dans la main avec l'État et avoir des résultats que nous encourageons. D'autant plus qu'à titre personnel, j'ai vécu et travaillé à Beyrouth et que cela me touche particulièrement.

M. le Maire. Madame Poullard-Boussissi, vous avez la parole.

Mme Samia POUILLARD-BOUSSISSI. Merci, Monsieur le Maire. Si j'ai bien compris, vous avez décidé d'attribuer une aide exceptionnelle de 5 000 euros à l'association Cités unies France. Il me semble qu'au vu de la catastrophe subie à Beyrouth et au-delà du geste de solidarité, ne pensez-vous pas, Monsieur le Maire, que 5 centimes d'euro par habitant est peu, quand nous voyons d'autres villes avoisinantes – par exemple, la ville de Suresnes a adopté une subvention de 31 centimes d'euros par habitant. Nous pourrions donner minimum 50 centimes par habitant. C'est une proposition.

M. le Maire. Je dis simplement un mot. Nous nous sommes fixés cette règle de 5 000 euros puisque des événements se produisent malheureusement en permanence dans le monde, auxquels il faut apporter un soutien. Nous ne choisissons pas entre les différentes villes, entre les différents événements, entre les différents pays. Nous apportons notre aide à ce niveau puisque nous sommes très actifs dans Cités unies France.

Sur ce, je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.

- Abstention : 0.
- Ne prend pas part au vote : Mme Bedin

111. Approbation du contrat de soutien exceptionnel du Département des Hauts-de-Seine en faveur de la ville de Nanterre pour les quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la Ville, et versement des financements aux porteurs des projets

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, l'approbation du contrat de soutien exceptionnel du Département en faveur de la Ville de Nanterre pour les quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Zahra Boudjemaï.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Dans la poursuite de ce que j'ai dit tout à l'heure avec les associations, toujours dans le cadre de la crise sanitaire, c'est cette fois-ci le travail avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, qui a mis en place une démarche en faveur des jeunes pour l'été et qui nous a interrogés sur l'ensemble des activités qui étaient proposées cet été, en particulier sur les vacances apprenantes. Nous avons donc répondu favorablement, dans le cadre d'un appel à projets, à cette possibilité de subventionner ou de compléter le subventionnement que nous pouvons avoir pour l'organisation de l'été en direction des jeunes. C'est ainsi que la ville de Nanterre a pu se voir attribuer une aide au titre d'une enveloppe exceptionnelle qui s'élève à 40 110 euros pour le travail en direction de la jeunesse et pour le plan vacances été jeune 2020. Pareil : un bilan des effectifs et des effets de ce travail sera remis et vous serez évidemment informés de tout ce qui a été fait sur cet été en particulier.

M. le Maire. M. Azzouz, vous avez la parole.

M. Imed AZZOUZ. Étant membre du CA de Zy'Va, je ne peux pas prendre part au vote.

M. le Maire. [*manque le début de l'intervention*] concerné, c'est exactement la même chose. Je pense que vous avez un message à l'administration ? Peut-être pas. Si c'est le cas, il faut faire attention.

Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés. (M. Hingant votant uniquement en son nom personnel et non au titre du pouvoir de M. Solas)
- Contre : 0.
- Abstention : 0.
- Ne prennent pas part au vote : M. Azzouz et M. Bellier

112. Adhésion de la Ville de Nanterre à l'Association nationale des Maires et des élus engagés pour la protection de l'environnement et le développement durable (Les Éco Maires)

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, l'adhésion de la Ville de Nanterre à l'Association nationale des Maires engagés pour la protection de l'environnement et le développement durable (Les Éco Maires). La parole est à Servane Courtaux.

Mme Servane COURTAUX. Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

L'Association nationale des Maires et des élus engagés pour la protection de l'environnement et le développement durable est une association qui regroupe plus de 2 000 collectivités territoriales, qu'elles soient en métropole ou en outre-mer, des collectivités qui sont rurales et aussi urbaines, avec des démographies très différentes. L'objectif de l'adhésion à cet organisme transpolitique et composé d'élus locaux et nationaux est de bénéficier d'un soutien et d'une assistance juridique, notamment dans notre action qui vise à obtenir du groupe Total le respect des accords de Paris, mais également de bénéficier de formations et de support sur la protection de l'environnement, et, enfin, d'avoir une meilleure visibilité sur des événements nationaux comme les Assises nationales de la biodiversité. L'adhésion a une valeur de 9 centimes par habitant pour toutes les collectivités, ce qui correspond à un montant pour la Ville de 8 559,45 euros selon le recensement effectué en 2017. Merci à vous.

M. le Maire. M. Drouche, vous avez la parole.

M. Eric DROUCHE. Monsieur le Maire, mes chers collègues, par rapport à la subvention pour votre association d'écologistes, je voulais juste dire que le montant me paraît un petit peu élevé. Vous venez de nous donner une explication sur les 5 000 euros pour Beyrouth, que vous ne faisiez pas de différence. Et là, je m'interroge sur les 8 500 euros, parce que je ne vois pas la priorité. Nos amis libanais souffrent à Beyrouth. La France a depuis toujours des accords moraux, des accords écrits avec le Liban, aussi je ne pense pas que la priorité soit de donner des subventions à une association dont nous ne savons pas grand-chose. Je vous remercie.

M. le Maire. C'est une association des élus, notamment des villes, des Maires, des Conseils départementaux et des Régions, qui agissent ensemble pour la transformation et la transition écologique. Le montant de la cotisation correspond à un barème qui est fixé par l'association. Ce n'est pas une subvention mais une adhésion à une association qui s'appelle les Éco Maires. Sur ce, je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : le groupe « Aimer Nanterre »
- Ne prend pas part au vote : M. Boughezala

113. Lutte contre l'habitat indigne – Convention de partenariat de lutte contre l'habitat indigne avec la Caisse d'allocations familiales CAF 92 des Hauts-de-Seine

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, la lutte contre l'habitat indigne, le 113. C'est Samia Kasmi qui rapporte.

Mme Samia KASMI. Oui, Monsieur le Maire. C'est encore une démonstration que la commune travaille de temps en temps avec l'État. C'est une délibération qui permettra de contractualiser un partenariat avec la CAF afin de lutter contre l'habitat indigne. Ce partenariat a trois objectifs :

- prévenir les situations d'insalubrité ;
- inciter les bailleurs à effectuer des travaux de mise en conformité ;
- accompagner et améliorer le cadre de vie des familles.

Vous savez que la CAF verse parfois directement les aides des bénéficiaires aux propriétaires. Il s'avère que la lutte contre l'habitat indigne est aussi une priorité de la ville de Nanterre. Ce partenariat nous permettra de lutter de plus en plus contre cet habitat indigne. Merci.

M. le Maire. Nous allons passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.
- Ne prend pas part au vote : Mme Bedin

114. Installations classées pour la protection de l'environnement – Demande d'autorisation présentée par la société Enertherm en vue d'exploiter deux chaudières fonctionnant à la biomasse (agropellets) à Courbevoie – Avis du Conseil municipal

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, installations classées, demande d'autorisation présentée par la société Enertherm. C'est Servane Courtaux qui rapporte

Mme Servane COURTAUX. La société Enertherm, pour le compte du Syndicat mixte de chauffage urbain de la région de La Défense, a deux centrales thermiques, une rue d'Alençon à Courbevoie et une rue Noël Pons à Nanterre – il s'agit ici de celle de rue d'Alençon à Courbevoie.

Dans le cadre du verdissement du réseau de chaleur, il nous est proposé de faire évoluer cette centrale en faisant changer le combustible, en passant de fioul à des agropellets, qui sont des coproduits de l'agriculture. Donc ce verdissement du réseau va permettre d'arriver à 50 % d'énergie renouvelable sur ce réseau de chaleur. Nous estimons qu'il y aura une baisse des coûts de chauffage pour les ménages de 70 euros par an. Cette décision a fait l'objet d'une enquête publique du 21 septembre jusqu'au 21 octobre en mairie de Courbevoie. Les agropellets seront acheminés par train et les cendres résultantes seront acheminées par camion.

Nous avons, via ce projet, une réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais en contrepartie, une augmentation de certaines autres émissions – j'y reviendrai. Nous avons des nuisances sonores qui sont quasi nulles et des études de danger qui sont plus favorables à la situation actuelle, donc au fuel, avec une réduction des cercles de danger. Néanmoins, certains phénomènes sont identifiés comme très improbables, mais avec quand même un plan d'opération interne.

Il vous est demandé, après examen du dossier et des recommandations de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, de délibérer pour un avis favorable sous trois réserves. Je vous lis ces réserves qui ont été apportées dans un document modificatif :

- que tous les moyens techniques et financiers nécessaires à la réduction des émissions de monoxyde de carbone et d'oxyde d'azote soient mis en œuvre en amont de l'activation des deux chaudières à la biomasse ;
- qu'une étude de suivi de ces émissions soit réalisée sur une base semestrielle, qu'elle soit soumise au Conseil d'administration d'Enertherm et librement accessible à l'ensemble des administrés des communes de Nanterre et Courbevoie ;
- que toutes les solutions alternatives à l'évacuation des cendres par camion soient examinées et que le choix final du mode d'acheminement repose sur des critères environnementaux, indépendamment du surcoût financier généré.

M. le Maire. Peut-être faut-il ajouter, Servane, que le réseau de chaleur qui est exploité est en réalité et propriété du Syndicat de chauffage urbain de La Défense, ex-Sicudef Generia,

qui comprend trois communes (Courbevoie, Puteaux, Nanterre) et le Département des Hauts-de-Seine. Je pense qu'il faut faire une modification : ce n'est pas au Conseil d'administration d'Enertherm qu'il faut que les informations sur le suivi de la pollution soient faites, mais au Comité syndical de Generia. Enertherm est une société privée qui a un contrat de concession avec Generia. Generia est le syndicat qui exerce la compétence au nom des villes et du Département ; Enertherm est une société privée qui a une délégation de service public par Generia. La parole est à M. Thierry Denois.

M. Thierry DENOIS. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Merci, Servane, pour cette présentation de la stratégie employée par Enertherm et Generia. Déclaration du Groupe Europe Écologie Génération.s :

Nous approuvons l'ambition d'Enertherm à atteindre à terme 60 % d'énergies renouvelables afin de limiter ses émissions de gaz à effet de serre, conformément aux accords de Paris. Nous reconnaissons le travail d'investigation menée par Enertherm sur les différents dispositifs de dépollution. Ce travail doit impérativement être poursuivi et approfondi afin de lever les inquiétudes suscitées par l'accroissement prévu des émissions en monoxyde de carbone et oxyde d'azote.

En effet, le relevé des estimations annuelles de rejet nous interpelle. Il est prévu :

- un doublement des rejets d'oxyde d'azote NOx par rapport à la situation actuelle, soit + 20 % par rapport à une solution tout fioul, loin d'être recommandable ;
- une multiplication par dix des rejets en monoxyde d'azote CO ;
- une augmentation d'un tiers des poussières par rapport à la situation actuelle.

Les rejets d'oxyde d'azote supplémentaires (34 tonnes) par an sont équivalents aux émissions de 10 000 voitures diesel Euro 5, qui feraient 20 000 kilomètres par an sans sortir de Nanterre et Courbevoie.

Souhaitons-nous que tous les nouveaux habitants des Groupes roulent en voiture diesel ? Certes, dans le même temps, la production de chaleur augmentera de 50 % et les émissions d'oxyde de soufre diminueront de 20 %. Cette installation est sans doute positive au niveau des émissions de gaz à effet de serre. Elle réduit les dangers d'accident industriel, mais elle risque de détériorer encore davantage la qualité de l'air en région parisienne si rien n'est fait. Avions-nous le choix ? Oui, assurément. La combustion de gaz naturel, bien que d'origine fossile, ne pose pas de problème de santé publique. Plus ambitieuse, la géothermie profonde dans les nappes du Dogger ou du Trias chauffe tout un écoquartier à Issy-les-Moulineaux. Certes, la géothermie nécessite des investissements importants. Comment l'impact sur la santé a-t-il été valorisé dans les études préliminaires ? La baisse des taux d'intérêt ne permet-elle pas aujourd'hui d'aller vers des investissements plus importants pour préserver la santé des habitants ?

En quelques minutes, j'ai fait une simulation et il apparaît qu'avec les éléments donnés par Enertherm, une solution mixte géothermie plus agropellets pourrait s'amortir sur 12 ans en diminuant d'un tiers les émissions.

L'impact sur la santé publique doit redevenir le critère prépondérant des choix des futurs systèmes énergétiques. Il gagne à être concilié autant que possible avec l'impact climatique. Les oxydes d'azote, auxquels 3 millions de Franciliens sont exposés à des teneurs excessives, favorisent l'asthme et les infections pulmonaires. Ils sont un précurseur de l'ozone, qui pose lui-même d'autres problèmes. Nous devons donc être particulièrement vigilants dans les mesures d'émission, dans l'utilisation des dispositifs de traitement des fumées dont la centrale sera pourvue, dans l'ordre d'allumage des moyens et dans l'acheminement des agropellets.

Nous devons intensifier nos efforts pour encourager à la sobriété des consommations, quand bien même le recours à la biomasse constitue une source d'économies. Dans ce contexte, la mise en place de solutions techniques destinées à absorber encore davantage ces émissions constitue un impératif absolu. Enertherm doit demeurer dans une dynamique de recherche d'amélioration continue de ses process et travailler davantage à utiliser les sources de

chaleur renouvelables ou fatales. Maintenons donc une pression politique constructive pour qu'Enertherm améliore sa copie. Alerté par les élus EELV Génération.s, la majorité a ajouté les trois réserves indispensables à l'avis proposé. Nous voterons donc favorablement l'avis concernant l'autorisation d'exploiter de la société Enertherm, mais insistons sur l'importance de ces réserves. Merci.

M. le Maire. Je propose que ces recommandations soient portées par nos représentants au Comité syndical de Generia : Samia Kasmi, Patricia Penture et Servane Courtaux, qui représentent la ville à Generia.

Il faut absolument reporter cela. Je pense d'ailleurs aussi qu'il faut être attentif à la tentation de vouloir étendre cet outil industriel dans son périmètre. Un débat a déjà eu lieu sur la ZAC des Groues. Je n'étais pas extraordinairement favorable à ce que la ZAC des Groues soit rattachée à la chaudière rue d'Alençon, parce qu'évidemment, au fur et à mesure que nous raccordons des clients, des immeubles, des logements, des entreprises, le risque existe d'étendre ce terrain. Je l'ai dit d'ailleurs récemment au Conseil d'administration de Paris La Défense, puisqu'une étude est engagée pour raccorder des quartiers de La Garenne-Colombes à cette question. Il faut veiller en permanence aux rejets de cet outil, à ses conditions d'exploitation, au danger qu'il représente. Je pense qu'il est sage de ne pas vouloir en faire un outil qui serait trop important quant à sa capacité de production. Je rappelle qu'évidemment, une partie des gens de Nanterre sont desservis par ce réseau, qui dessert principalement une grande partie des 74 tours de La Défense. C'est déjà sans doute l'une des plus grandes centrales thermiques en Europe. Il faut donc faire attention de ne pas avoir le risque du gigantisme. Ce sont des débats qui auront lieu au Comité syndical. Nous y sommes représentés. Je pense qu'il faut être extrêmement vigilant et porter à la fois ces questions-là et, en même temps, celles de l'extension, qui, pour moi, doit faire l'objet d'une comparaison entre avantages et inconvénients. Évidemment, pour l'exploitant et Enertherm, il n'existe que des avantages, mais en termes d'une vision plus lointaine, il existe aujourd'hui aussi des capacités, qui n'existaient pas voilà quelques années, de faire des forages pour avoir recours à la géothermie profonde. Il faut regarder tout cela de près pour ne pas s'engager dans une spirale. Sur ce, je vous propose de passer au vote sur la base des propositions qui ont été formulées par Servane Courtaux, qui ne sont pas tout à fait celles qui étaient dans le rapport initial.

Nous votons.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstentions : M. Denois, M. Hingant et le groupe « Nous sommes Nanterre »

115. Labellisation de la Structure information jeunesse (SIJ)

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, labellisation de la Structure information jeunesse. Patricia Penture.

Mme Patricia PENTURE. Merci, Monsieur le Maire. En février 2019, une Structure information jeunesse (SIJ) a été ouverte à Nanterre dans le cadre de la politique en faveur de la jeunesse. Elle est rattachée à la Direction de la jeunesse. C'est une centaine de projets CNR accompagnée par la SIJ. Ses objectifs sont :

- de garantir une information objective ;
- d'accueillir tous les jeunes sans exception ;
- de proposer des informations personnalisées ;
- de proposer gratuitement des conditions matérielles ;

- de dispenser une information ;
- d'organiser, avec les services de l'État, d'évaluation de l'activité de la structure.

Je rappelle que la labellisation est gratuite. Elle permet d'entrer dans tous les réseaux et structures d'autres villes, et permet aussi l'accès aux formations des agents.

Considérant l'intérêt pour la Ville d'obtenir la labellisation de la Structure information jeunesse installée en 2019, sur proposition du Maire, je vous demande d'approuver la labellisation de la Structure information jeunesse (SIJ) qui sera présentée à la Commission régionale de la Jeunesse, des sports et de la vie associative en Île-de-France. Je vous remercie.

M. le Maire. M. Boughezala, vous avez la parole.

M. Bilel BOUGHEZALA. Merci, Monsieur le Maire. Bien évidemment, nous approuvons. Nous aimerions savoir quel est le premier bilan tiré par la Structure info jeunesse sur l'année 2019.

Mme Patricia PENTURE. Nous avons eu six à sept dossiers par commission. Nous en avons eu un peu plus, mais je ne les connais pas tous par cœur puisque je viens d'arriver, bien entendu, mais je peux revenir vers vous et vous donner tout ce qui a été fait et vous faire un bilan. Il n'y a pas de souci.

M. le Maire. Je propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.

116. Délégation de service public concernant l'exploitation du complexe cinématographique Les Lumières – Rapport annuel 2019

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, délégation de service public concernant l'exploitation du complexe cinématographique Les Lumières. C'est un rapport annuel. C'est Lucie Champenois qui rapporte et il n'y a pas de vote.

Mme Lucie CHAMPENOIS. À l'occasion de ce rapport annuel et même sans vote, je voulais profiter de l'examen de ce bilan pour évoquer rapidement la place que tient ce cinéma dans notre paysage local. C'est en 1988 que Nanterre a ouvert son cinéma des Lumières dans le centre ancien, dans un pari qui était loin d'être évident. La fin des années quatre-vingt, c'était la baisse de la fréquentation générale des salles de cinéma, sous l'effet conjugué de l'apparition de la vidéo et des premières chaînes de télé, qui proposaient comme produit d'appel – elles avaient bien compris – les films qui pouvaient auparavant être vus au cinéma. Certains annonçaient même la fin de ces salles. Ce déclin annoncé a plutôt sonné comme un défi pour la Ville de Nanterre et l'ouverture des Lumières répondait alors à une attente, celle d'un cinéma de proximité différent, ouvert à un large public, osant les films d'auteur d'ici ou d'ailleurs, accueillant les artistes, donnant la parole à la salle, créant des liens avec les écoles, les jeunes, les quartiers, et à l'écoute des diversités.

Maintenant, nous pouvons le dire : ce choix d'avoir osé ce cinéma est une réussite. Les Lumières font partie des plus de 1 000 établissements classés art et essai dans notre pays, et nous sommes fiers de cette appartenance à ce qui est bien plus qu'un réseau labellisé et qui marque l'affirmation d'une volonté de mettre un des arts les plus populaires à disposition du plus grand nombre. C'est pourquoi, à Nanterre, nous sommes toujours convaincus de l'importance de maintenir ces cinémas par l'intervention publique. Cela ne nous interdit pas pour autant d'étoffer notre offre en la matière, à l'image, et vous le savez, du tout récent

cinéma CGR dans le quartier Université, qui a ouvert ses portes dans un contexte particulièrement difficile sur lequel je ne reviens pas.

Ce choix, né de la volonté de la Ville, d'ouvrir un équipement culturel au cœur de ce quartier et à proximité de l'université est le fruit d'une réflexion en matière d'offre cinématographique réfléchie et en cohérence à l'échelle d'un vaste territoire et d'une ville qui change.

J'achève mon propos en rappelant que Les Lumières constituent un levier déterminant pour notre politique publique culturelle, qui mise sur le partage des sensibilités et des intelligences. Nous poursuivrons donc notre soutien et étofferons notre partenariat aux Lumières dans les années qui s'annoncent. Je vous remercie.

M. le Maire. Monsieur Drouche, vous avez la parole.

M. Éric DROUCHE. Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste avoir une petite précision concernant l'agent de sécurité et la justification de son poste le samedi. Sachant que le risque 0 n'existe pas sur la commune de Nanterre et ailleurs sur le territoire national, je souhaiterais entendre les éléments qui justifient cet emploi. Merci.

M. le Maire. C'est simplement lié à une observation qu'il était nécessaire qu'il y ait un agent qui participe à sécuriser ce cinéma, qui est plus fréquenté le samedi que les autres jours. Après, est-ce qu'un jour nous le remettons en cause parce que les choses se passent bien, pourquoi pas ?

Intervention hors micro.

Mme Lucie CHAMPENOIS. [manque le début de l'intervention] origine, je crois, à la proximité du parc des Anciennes Mairies, qui est parfois l'objet de soucis.

Intervention hors micro.

Mme Zahra BOUDJEMAI. Plus tranquillement par rapport à cette question, dans beaucoup d'endroits. Mais si vous fréquentez la maison de la musique, vous verrez aussi que des agents sont aussi à l'entrée de la Maison de la musique et au théâtre des Amandiers. Vous n'êtes pas sans savoir, je me permets de le dire, que nous avons eu des épisodes quand même très graves et très dangereux, entre autres depuis 2015, et des attentats. En certains endroits, nous avons gardé effectivement cette présence d'une personne. Cela rassure. Ce n'est pas spécialement pour fouiller maintenant, nous sommes passés à autre chose, c'est beaucoup plus light. Pour les personnels qui y travaillent, c'est aussi une manière de sécuriser l'espace. C'est une personne, ce n'est pas un bataillon de protection. Parfois, ce n'est pas suffisant, mais, en tout cas, cela peut être intéressant pour ce cinéma d'avoir quand même quelqu'un, à charge pour nous, mais ce n'est pas nous tout seuls, parce que, pour le coup, c'est la Semna, avec sa délégation de service public, qui réfléchit à la question de la place de cet agent de sécurité.

M. le Maire. Nous ne votons pas.

117. Jumelage avec la médiathèque du personnel et des malades de l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches – convention triennale 2021-2023

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, jumelage avec la médiathèque du personnel et des malades à l'hôpital Raymond-Poincaré, Lucie Champenois.

Mme Lucie CHAMPENOIS. Alors oui, encore moi. Cette fois, c'est un vote. Je vous propose ce soir de renouveler la convention de jumelage avec la médiathèque pour les personnels

et les malades de l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches. Encore une fois, c'est un lien historique cultivé depuis 1999 – j'ai vérifié – avec cette médiathèque, qui implique entre autres l'édition d'un livre jeunesse annuellement et, à l'occasion de la distribution aux classes de CM2 de la ville de Nanterre, sa distribution auprès des enfants hospitalisés au mois de janvier dans cet hôpital, qui bénéficient aussi des ateliers et des expositions qui peuvent être montées dans ce cadre. Parce que l'hôpital est un lieu où c'est l'utile qui prime, nous avons souhaité y joindre l'agréable, autant que possible, pour les enfants hospitalisés. Merci.

M. le Maire. Madame Decis Lartigau, vous avez la parole.

Mme Hélène DECIS LARTIGAU. Question de novice : pourquoi l'hôpital de Garches et pas l'hôpital de Nanterre, même si l'accord est historique ? Faisons-nous la même chose avec l'hôpital de Nanterre, qui n'a certes pas de pédiatrie ?

M. le Maire. C'est lié au fait que c'est un hôpital pour enfants. La collaboration est quand même essentiellement sur la question des enfants de l'école maternelle, pour lesquels nous créons chaque année un livre. C'est ainsi que s'est noué le partenariat. Évidemment, nous voudrions le renouveler. Cela peut se discuter dans l'avenir, à savoir s'il faut le maintenir avec l'hôpital de Garches ou avoir un jumelage – je parle pour la médiathèque – peut-être plus sur les enfants. Mais, historiquement, c'est lié à cela. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.

118. Reconstruction du gymnase Langevin dans le quartier du Vieux-Pont

118.1. Approbation du programme, du calendrier et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération

118.2. Désignation des membres du Jury pour la désignation du groupement titulaire de l'opération

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, la reconstruction du gymnase Langevin dans le quartier du Vieux-Pont. C'est Servane Courtaux qui rapporte.

Mme Servane COURTAUX. Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous demander votre délibération sur deux points :

- d'abord l'approbation du programme, du calendrier et de l'enveloppe financière de l'opération ;
- ensuite, la désignation des membres du jury.

Comme vous le savez, le gymnase Paul-Langevin a été le théâtre d'un incendie la nuit du 13 au 14 juillet 2020. Pour répondre aux besoins des habitants, ce gymnase doit donc être reconstruit. Il est proposé que soit construit un nouveau gymnase, qui comprenne davantage de locaux que l'actuel, en particulier une salle de sport plurivalente et trois vestiaires supplémentaires. Ce bâtiment aura, comme tous les nouveaux équipements de la ville, des objectifs de performance énergétique importants. Ce sera un bâtiment Bepos, bâtiment à énergie positive. Le montant de l'enveloppe prévisionnelle est estimé à 6,8 millions d'euros pour une livraison du gymnase prévue en fin d'année 2023. Je vous remercie d'approuver ce

programme.

J'enchaîne directement avec le jury. Pour le jury, nous proposons des membres à voix délibérative :

- tout d'abord le maire en tant que président de jury ;
- les membres titulaires : Mme Samia Kasmi, M. Jean-Pierre Bellier, Mme Perrine Coulter, Mme Stéphanie Lamora et Mme Madeleine Maufrais ;

M. le Maire. Les membres titulaires de la commission d'appel d'offres, je précise.

Mme Servane COURTAUX. En tant que suppléants : M. Jean-Luc Jathières, M. Abdelkader Selmet, Mme Caroline Cor, M. Joseph Nonga et M. Adam Oubuih. Merci beaucoup.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.

119. Délégation de service public concernant l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement – Rapport annuel 2019

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, délégation de service public concernant l'exploitation des marchés forains. C'est le rapport annuel. C'est Rachid Tayeb qui le présente.

M. Rachid TAYEB. Merci, Monsieur le Maire. J'essaie de ne pas vous infliger le rapport tel qu'il est, afin d'essayer d'aller à l'essentiel. Si vous avez des questions, nous y répondrons.

Comme vous le savez, le délégataire que nous avons pour gérer nos marchés forains doit soumettre chaque année un rapport que nous présentons au Conseil municipal. Vous connaissez nos marchés : le marché du Centre, le marché de la Gare, Pablo et le marché Préfecture. Certains marchés ont plusieurs sessions par semaine, pratiquement tous d'ailleurs. Pour l'ensemble des marchés, les produits perçus par le délégataire au titre des droits de placement en 2019 sont de 796 000 euros, en baisse de 2 % par rapport à l'année 2018. Nous constatons une progression des abonnés de 0,66 %, grâce à la plateforme alimentaire installée sur le marché du centre-ville, qui a fidélisé certaines professions que nous n'avions pas jusque-là. En revanche, nous constatons une baisse de 2,19 % sur le marché de la Gare. Les chiffres des commerçants volants sont en diminution d'environ 5 %, sauf pour le marché de la Gare. Si vous le voulez, nous reviendrons pour expliquer les raisons. Nous avons par contre des difficultés sur le marché de Nanterre Préfecture, notamment le dimanche, où vous constatez une baisse de -13 %.

La redevance d'exploitation perçue par la Commune, conformément à l'offre faite par le délégataire, s'élève à 351 000 euros en 2019. Nous avons mis en place, voilà deux ans maintenant, une redevance déchets pour inciter les commerçants à produire moins de déchets. Pour l'année 2018, nous avons perçu 196 000 euros. Le nombre de déchets produits est en légère baisse. Le contrat que nous avons avec les commerçants est que nous ajustons cette taxe déchets en fonction de ce qu'ils produisent. Cela a incité de nombreux commerçants à produire moins de déchets.

Sinon, vous avez les frais du siège du prestataire, que nous ne sommes pas les seuls à payer car il gère plusieurs marchés et il défalque en pourcentage du nombre de marchés qu'il a dans chaque ville.

Il conviendrait aussi de remarquer, comme toutes les entreprises et les prestataires avec lesquels nous travaillons, que nous les incitons, pour ne pas dire que nous imposons, à des heures d'insertion. Pour cette année, le prestataire a dépassé ce qui était convenu jusqu'à maintenant – l'année n'est pas finie. Nous sommes convenus qu'il fasse 1 200 heures d'insertion. Là, nous sommes presque à 1 300 heures.

Vous allez ensuite constater, dans les dépenses, que l'exercice de cette année est déficitaire de presque 100 000 euros. Cela est lié à des investissements, notamment des moyens de nettoyage, le coût aussi et les frais d'entretien du périmètre de la DSP, du marché d'entretien électrique notamment, et la fourniture des sacs-poubelles biodégradables pour les commerçants.

Voilà ce que je peux vous dire en gros sur nos marchés. Je vous informe que, pour Nanterre Préfecture, nous sommes en réflexion avec notre délégataire. Probablement, ce sera à la prochaine DSP de trouver un moyen de renforcer le marché du dimanche sur Nanterre Préfecture ou sur l'esplanade Charles-de-Gaulle, parce que cela marche bien le vendredi, car beaucoup de salariés viennent faire leurs courses sur ce marché, mais, le dimanche, les commerçants sont peu nombreux. Ceux-ci ne vendent pas parce qu'ils disent que les habitants ne viennent pas, et les habitants ne pensent pas à venir là parce que les commerçants ne viennent pas. Nous essayons donc de réfléchir à ajouter une troisième session dans la semaine en imposant, par exemple, si nous ajoutons le mardi, que les commerçants prennent soit le mardi et le dimanche, soit le vendredi et le dimanche, soit les trois jours, pour permettre aussi aux commerçants de trouver un équilibre sur plusieurs sessions. Nous nous sommes en train de travailler avec nos services parce que, pour installer un marché en bonne et due forme, il existe des contraintes techniques. Cela va appeler certainement des investissements, parce qu'il faut ramener de l'eau si nous voulons surtout les alimentaires, de l'électricité. Nous étudions de nombreuses contraintes techniques pour espérer apporter un marché le dimanche aux habitants de ce quartier, qui sont de plus en plus nombreux, d'autant plus que le marché du Centre du dimanche ne peut pas accueillir plus de monde à terme que ce qu'il fait aujourd'hui.

Il vous est demandé de prendre acte de ce rapport. Je vous remercie.

120. Délégation de service public concernant la mise à niveau et l'exploitation de 6 parcs de stationnement – Rapport annuel 2019

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, la mise à niveau et l'exploitation des parkings en ouvrage. Gilles Gauché-Cazalis, vous vaez la parole.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. C'est pareil, c'est un rapport d'activité auquel nous sommes un peu habitués puisqu'il revient tous les ans. Ici, il s'agit de l'exploitation des six parcs de stationnement gérés par une délégation de service public, la Semna en l'occurrence. Pour mémoire, en 2010, la Ville de Nanterre a contracté un contrat de délégation de service public à la Semna pour les six parcs de stationnement sur une délégation de douze ans. Dans le cadre de la loi et de cette délégation de service public, l'exploitant est tenu de proposer un rapport annuel. C'est donc l'objet dans ma présentation.

Je vais aller aux chiffres les plus importants, et rappeler qu'en 2019, l'évolution de la loi quant aux tarifs des parkings en ouvrage a évolué, et donc la tarification à Nanterre des parkings a évolué aussi en ce sens pour en tenir compte. Vous allez voir dans la fin du rapport l'importance que cela peut avoir.

Nous observons en général une baisse de la fréquentation de l'ensemble de nos parkings : autour de 10 % par rapport à l'année passée. C'est la baisse la plus importante de nos parkings depuis le début du contrat. Cela vaut le coup que nous nous y arrêtions un peu dans le détail. Pour les deux parkings du centre-ville, le nombre d'abonnements subit une

importante baisse : autour de 8 %. Ceci dit, l'exploitant constate toujours un faible niveau de rotation des véhicules des abonnés, ce qui ne l'incite pas à ouvrir davantage la fréquentation du parking des Lumières, parce que pour l'instant, nous sommes dans une période un peu trouble et, surtout, beaucoup de véhicules ne bougent pas de ce parking.

Les trois parkings du parc Nord ont vu leur nombre d'abonnés diminuer de 10 % aussi environ. Cette baisse s'explique en partie par la perte d'un contrat de 95 abonnements sur le parking Préfecture. La Semna est donc en reconquête de marché sur ce parking.

Sur la fréquentation des visiteurs horaires (ou pendulaires) – ceux qui viennent et qui n'ont pas d'abonnement, qui paient le temps qu'ils utilisent et qui repartent –, le parc a été fréquenté par 170 455 visiteurs horaires en 2019, contre 183 298 en 2018, soit une faible baisse finalement (autour de 2 %). Cette fréquentation est également la plus basse depuis le début du contrat. Les parkings du Centre ont vu leur fréquentation baisser de 8 %, la baisse la plus forte étant sur le parking des Lumières. Le parking Picasso n'est pas comptabilisé, puisqu'il est devenu non payant sur les deux demi-journées, mais il participe quand même à la gestion des parkings. C'est un fonctionnement un peu singulier sur nos parkings.

La fréquentation des parkings du parc Nord a quant à elle augmenté de 9 %. Ces deux parkings sont notamment fortement sollicités lors d'événements autour de la U Arena, qui booste effectivement les compteurs de fréquentation.

Un point sur les travaux quand même : 11 373 euros ont été investis dans les travaux liés notamment à des travaux d'éclairage dans les parkings Préfecture et Allende, ainsi que des mises à jour du système d'incendie sur le parking des Lumières. Je passe sur les autres travaux.

Un point sur les données financières. Malgré la baisse constatée de la fréquentation, les produits commerciaux sont en hausse de 2,3 % du fait de l'augmentation des tarifs abonnés à compter du 1^{er} juillet 2019, ce que je vous expliquais sur la modification des tarifs de nos parkings que nous avons fait appliquer l'année dernière et qui nous permettent donc, malgré cette baisse, d'avoir un produit commercial en excédent de 2,3 %. Vous avez le détail des charges. Je rappelle que la rémunération du personnel représente 39 % des charges, la maintenance 8 %, l'électricité 13 %, les frais de siège 12 %.

Nous avons eu 21 réclamations en 2019, contre 11 en 2018, dont 8 pour le parking du Marché. Six concernaient des tentatives de vol sur véhicule.

Le délégataire attire notre attention sur le fait que, dans certains parkings, et particulièrement aux Lumières et au marché Picasso, des détections incendie et de monoxyde de carbone devront être remises à jour et nécessiteront donc des investissements.

Voilà, Messieurs Dames, dans les grandes lignes, le contenu de ce rapport. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

121. Concession du service d'exploitation du mobilier urbain – Rapport annuel 2019

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, concession de service public du mobilier urbain. Là, c'est pareil, c'est Gilles Gauché-Cazalis.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, la Ville de Nanterre a notifié le 26 novembre 2019, pour une durée de 15 ans, un contrat de concession d'exploitation du mobilier urbain avec la société JCDecaux. Le contrat porte sur les mobiliers, abris voyageurs publicitaires, abris voyageurs non publicitaires, panneaux d'affichage informatifs, panneaux d'affichage informatiques numériques, mobilier d'affichage municipal sur mât et les colonnes d'information culturelles. Pour l'instant, sur le seul mois de décembre, l'exploitation a concerné les mobiliers déjà en place, issus du précédent marché.

Vous comprenez qu'en 2019, nous avons renouvelé le marché avec JCDecaux, d'ailleurs dans des conditions qui ont sensiblement évolué, notamment pour la Ville, puisque – je passe aux données financières –, aujourd'hui, la clause de contrat du concessionnaire prévoit de verser à la Ville un montant de 28 916,67 euros. Dès l'année prochaine, ce montant sera sensiblement supérieur puisque, dans le cadre du nouveau marché, nous avons obtenu une meilleure indemnisation pour la Ville. Je ne vais pas m'avancer, mais je crois que nous sommes autour de 90 000 euros. C'est donc quand même sensible par rapport aux 28 000 euros que nous touchons aujourd'hui. Cela fait partie du cadre de la rediscussion du contrat. Je vous annonce que, l'année prochaine, nous devrions avoir des rentrées supérieures concernant notre mobilier urbain publicitaire.

Patrick, je crois qu'il y a une prise de parole à droite.

M. le Maire. Monsieur Martin, vous avez la parole.

M. Alexis MARTIN. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, ce rapport annuel confirme un taux de rentabilité impressionnant pour JCDecaux, de l'ordre de 16 %. La Ville tire également son épingle du jeu, bénéficiant de presque 29 000 euros de redevance, ce qui est bien, mais peu au regard du budget de la ville.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Bien d'accord.

M. Alexis MARTIN. Le nouveau règlement local de publicité intercommunale (RLPI) est en cours de réalisation au niveau du territoire, et nous estimons que ce règlement ouvre des brèches inquiétantes en termes de consommation énergétique, d'émissions de gaz à effet de serre, d'incitation à la surconsommation et de pollution visuelle. Le contrat signé pour 15 ans avec JCDecaux anticipe l'adoption du nouveau RLPI et prévoit notamment le déploiement de cinq écrans numériques. La pose de ces cinq écrans n'est pas compatible avec nos ambitions environnementales communes. Ainsi, un écran vidéo publicitaire consomme autant d'électricité qu'une famille de quatre personnes. Nous avons déjà manifesté notre inquiétude sur ce point, mais ce n'est heureusement pas parce que le RLPI offre cette possibilité que nous devons la mettre en place. Mes chers collègues, résistons tous ensemble à la publicité énergivore sur Nanterre.

122. Convention partenariale entre Île-de-France Mobilités (IDFM) et les villes de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes pour l'exploitation de la ligne 263 circulant sur le territoire des collectivités concernées – Avenant n° 1

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, convention de partenariat entre Île-de-France Mobilités et les Villes de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes. Là, c'est pour l'exploitation de la ligne 263. C'est Joseph Nonga qui rapporte.

M. Joseph NONGA. Merci, Monsieur le Maire. Cet avenant a pour objet d'éclaircir l'interprétation de l'article 8, intitulé « Engagement financier de la collectivité », qui concerne la convention d'exploitation de la ligne d'autobus 263. Les deux points repris dans cet avenant portent :

- sur la participation financière, qui sera exprimée en euros courants, non actualisables, non révisables, sur la durée de la convention, ce qui fait que la participation de la Ville de Nanterre sera fixe jusqu'au terme de la convention ;
- sur la date fixée pour le paiement de la participation, qui est modifiée. La Ville de Nanterre payera à terme à échoir au 31 octobre de chaque année au lieu du 30 juin de chaque année.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de participation financière pour l'exploitation de la ligne 263 entre Île-de-France Mobilités et les

villes de Rueil, de Nanterre et de Suresnes, et d'autoriser le Maire à le signer. Merci.

M. le Maire. Bonne convention intercommunale. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.

123. Approbation du marché de gestion des parkings

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, approbation du marché de gestion des parkings qui ne sont pas dans la DSP. Gilles Gauché-Cazalis, vous avez la parole.

M. Gilles GAUCHÉ-CAZALIS. Tout à fait. Il s'agit des parkings qui ne sont pas dans la DSP, qui concernent le parking de l'Hôtel de Ville, de La Croix, des Chenevieux et du Docteur Pierre, et qui donnent lieu à des marchés publics. Les précédents marchés venant prochainement à terme, une nouvelle procédure a été engagée. La consultation a été lancée sous la forme classique d'une procédure d'appel d'offres ouverte, dont l'avis d'appel public à la concurrence date du 23 juin 2020. Le marché comprend un lot unique. Il sera conclu pour une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois par périodes successives d'un an.

Le marché sera passé sans montant minimum, avec un montant maximum de 1,5 million d'euros. Au terme de la procédure de consultation, la commission d'appel d'offres du 28 septembre 2020 a approuvé l'attribution du marché à la société Semna, ayant présenté la meilleure offre, jugée économiquement la plus avantageuse et la plus conforme aux attentes de la Ville, décrites dans le cahier des charges. La société attributaire du marché est donc la Semna.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le marché de gestion technique et d'exploitation des parcs que je viens de citer.

M. le Maire. Nous passons au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 39 voix (M. Hingant votant uniquement en son nom personnel et non au titre du pouvoir de M. Solas)
- Contre : M. Boughezala, Mme Decis et Mme Maufrais.
- Abstention : 0.
- Ne prennent pas part au vote : M. Adam, Mme Ali, Mme Cor, M. Diaby, M. Jarry, M. Sage, M. Selmet, M. Tayeb et Mme Bedin

124. Vérifications périodiques et des prestations de maintenance des systèmes de sécurité incendie dans les bâtiments communaux de la ville de Nanterre – Approbation du marché de services

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, vérifications périodiques des prestations de maintenance des systèmes de sécurité incendie dans les bâtiments communaux de la ville de Nanterre. Servane Courtaux, vous avez la parole.

Mme Servane COURTAUX. Il s'agit d'approuver le marché de services qui concerne la

maintenance des systèmes de sécurité incendie du bâti communal. C'est un marché qui est conclu pour une durée d'un an, avec une reconduction tacite de trois fois. Le marché a un montant maximum de 1,5 million d'euros. Un appel d'offres a été lancé au mois de juillet. À l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 septembre 2020 et a attribué le marché à la société Avis Services SAS. Il vous est proposé d'approuver cette attribution. Merci.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.
- Ne prend pas part au vote : Mme Bedin

125. Construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Groues – secteur Hanriot – Approbation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant, avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction du premier groupe scolaire dans le secteur Hanriot. C'est Servane Courtaux qui rapporte.

Mme Servane COURTAUX. Cet avenant correspond donc à la construction de la première école du secteur des Groues. Il correspond à une réévaluation du montant des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux de performance énergétique que nous nous sommes fixés, et à une actualisation du coût des travaux qui étaient basés sur les coûts 2018. Maintenant, ils sont actualisés aux coûts 2020. Merci.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.

126. Fourniture de denrées alimentaires nécessaires aux besoins de la ville de Nanterre – Lots : 3, 6 et 10 – Approbation des marchés – Autorisation pour le Maire à signer les marchés

M. le Maire. Je vous propose de passer au point suivant. Le dernier rapport est fait par Jean-Pierre Bellier sur la fourniture de denrées alimentaires.

M. Jean-Pierre BELLIER. *The last but not the least.* Comme quoi la transition écologique est une longue marche... Ce rapport concerne la fourniture de denrées alimentaires nécessaires aux besoins de la Ville de Nanterre. Plusieurs lots sont en jeu. Deux lots ont été renvoyés à une délibération ultérieure.

Nous souhaitons donc que M. le Maire puisse signer les trois lots concernant la fourniture de fruits et légumes bio de 1^{re}, 4^e et 5 gammes en circuit court, pour un montant maximum de 120 000 euros hors taxes. Le lot 6 concerne des fruits et légumes préparés et réfrigérés pour un montant maximum de 250 000 euros hors taxes, et le lot 10 concerne l'épicerie et la

biscuiterie, sans montant minimum non plus, avec un montant maximum de 1 million d'euros.

La commission d'appel d'offres a sélectionné trois attributaires :

- sur le lot 3, il s'agit de la Coopérative bio d'Île-de-France, sise à Tournan-en-Brie ;
- sur le lot 6, il s'agit de l'Union des primeurs Laurance, qui est sise à Évry ;
- sur le 10, il s'agit du Cercle vert, qui est installé à Beaumont-sur-Oise.

Nous vous demandons bien évidemment d'approuver et d'autoriser M. le Maire à signer ces marchés, si vous le voulez bien.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : A l'unanimité des votes exprimés.
- Contre : 0.
- Abstention : 0.
- Ne prend pas part au vote : M. Bougezala

Question orale de Mme Bedin

M. le Maire. Nous avons donc épuisé l'ordre du jour et nous avons maintenant les questions orales. Je fais une petite remarque sur ces questions orales. Visiblement, quelques élus nouveaux n'ont pas tout à fait bien saisi la destination de ces questions orales, parce que la longueur des questions est quand même un peu excessive. Je souhaite donc que chacun se régule de ce point de vue, éventuellement, sans quoi nous régulerons la longueur dans le règlement intérieur pour que les choses restent dans des proportions raisonnables. Madame Bedin, première question. C'est Samir Abdelouahed qui répondra.

Mme Camille BEDIN. Merci, Monsieur le Maire. Le 16 mars dernier, nous entrons en confinement. Aujourd'hui, nous voyons à nouveau les mesures de protection sanitaire renforcées. Pendant six mois, nous avons vu et vécu le véritable pouvoir des collectivités, souvent bien plus efficaces, pragmatiques et réactives que le pouvoir central. Ces six derniers mois plaident évidemment pour poursuivre activement la décentralisation. Pardon, j'avais oublié que je disais cela dans la question : je l'ai redit tout à l'heure, je m'en excuse.

Ces efforts des collectivités ont bien sûr coûté cher. Nous aimerions aujourd'hui connaître l'état des dépenses communales liées à la Covid-19, ainsi que l'état des recettes que nous avons reçues et que nous allons pouvoir libérer pour financer cette situation exceptionnelle. Merci.

M. Samir ABDELOUAHED. Madame Bedin, chers collègues. Tout d'abord, la crise n'est pas terminée. Nous pouvons dire que cette crise met l'accent sur l'importance des collectivités locales dans la gestion quotidienne de cette crise. Les maires se sont retrouvés en première ligne durant la phase la plus aiguë de la crise, entre le 15 mars et le 11 mai, puis lors de la réouverture des écoles. Si un enseignement est bien à tirer de cette séquence, c'est le rôle déterminant des communes et du service public local pour ce type de situation.

L'action de la Ville a porté sur plusieurs fronts. D'abord, la protection des habitants et du personnel communal, avec la distribution de 210 000 masques à l'ensemble de la population, aux jeunes dans les résidences étudiantes, dans les foyers migrants, dans les établissements de personnes handicapées et dans tous les services municipaux. À cela s'ajoute l'achat de produits désinfectants, de gants, de blouses et de divers matériels de sécurité sanitaire. Ce premier poste représente une dépense de 1,4 million d'euros.

Deuxième front, celui de la santé publique. Nous avons été la première ville à ouvrir un centre municipal exclusivement dédié aux personnes présentant des symptômes de la Covid-19 et à

mettre en place un suivi personnalisé des personnes malades. Nous avons également réalisé plusieurs opérations de dépistage du virus dans les foyers de migrants, sur les marchés et sur le campus de l'université. Nous avons également apporté une aide technique à l'hôpital par la mise en place de structures d'accueil provisoires et la fourniture de blouses, de gants et charlottes. Ces dépenses devraient être normalement compensées par la Sécurité sociale via l'Agence régionale de Santé. Toutefois, l'expérience de gestion de notre Centre communal de santé montre, comme le confirme le rapport de la Chambre régionale des comptes, que les compensations ne sont jamais totalement à 100 %.

Troisième front, celui de la solidarité, puisqu'avec le CCAS, nous avons dû faire face à une forte augmentation des demandes de portage de repas à domicile, en particulier auprès des personnes isolées, personnes âgées et handicapées. Nous avons également apporté une aide logistique aux associations, qui ont effectué un formidable travail auprès des plus fragiles. À cela s'ajoute une aide directe aux familles par l'annulation des factures de cantine et des centres de loisirs du 1^{er} janvier au 30 mars, la gratuité du premier semestre pour le périscolaire ainsi que des aides directes aux personnes âgées les plus démunies, pour un montant total de 206 985 euros.

Concernant le détail du coût de la Covid, il est difficile d'établir un bilan définitif à ce stade de l'année et au regard de la reprise de la pandémie. En effet, de nombreuses recettes ne sont pas encore perçues, comme la compensation par la CAF des pertes de recettes pendant la période de fermeture des crèches municipales (1,172 million d'euros attendus) et lors de l'ouverture progressive, ainsi que le remboursement des masques par la préfecture pour 150 000 euros. La Ville attend aussi des éléments sur la perte de recettes du Centre communal de santé par la CAF 92. Il est certain que la Ville ne pourra pas toucher les recettes de 2,1 millions d'euros inscrites lors du budget le 6 juillet 2020, puisque, pour l'État, le dynamisme de la fiscalité, notamment la taxe additionnelle aux droits de mutation de la Ville de Nanterre, doit nous permettre de faire face aux dépenses Covid. Or, comme je l'ai déjà dit, ces nouvelles recettes fiscales sont avant tout destinées à financer les dépenses liées aux nouveaux habitants pour le recrutement de personnel, par exemple dans les écoles, les crèches. C'est évidemment injuste. Il est presque établi que les dépenses éligibles à la Covid, comme exposé dans le budget 2020, sont globalement conformes, avec pour rappel :

- 1,2 million d'euros de dépenses supplémentaires nécessaires en temps de crise, avec l'achat de masques, de produits, d'aménagements de pistes cyclables, par exemple, et les coûts de communication ;
- 3,9 millions d'euros de salaires à travers le maintien de contrats temporaires et de la prime.

Du côté des recettes, c'est plus de 3,4 millions d'euros qui sont perdus suite à la baisse de prestations des recettes d'usagers (crèches et activités de loisirs, par exemple). À cela s'ajoutent les redevances sur l'occupation du domaine public, qui sont en baisse. En contrepartie, les dépenses non réalisées suite à la Covid s'élèvent à 1,7 million d'euros (à travers l'annulation des séjours, par exemple). Du côté des subventions, il y a l'aide du département pour 968 000 euros, qui étaient inscrits à l'ordre du jour ce soir, et l'aide de la Métropole du Grand Paris pour 87 168 euros. La Région, quant à elle, s'est engagée à verser 67 700 euros. Il est donc trop tôt pour faire un bilan global. Je vous ai indiqué les chiffres afin de vous montrer que la Ville suit de près ce sujet. Je vous donnerai évidemment un bilan détaillé à la fin de cette crise.

Ce constat nous conduit à demander, avec de très nombreuses autres villes, que le plan de relance économique annoncé par le gouvernement à hauteur de 100 milliards d'euros intègre un volet de soutien aux collectivités locales, et en premier lieu aux communes qui ont été les plus impactées. Malheureusement, le plan de relance qui vient d'être annoncé ne prévoit aucun chapitre spécifique pour aider les collectivités, à l'exception d'un abondement de la dotation de soutien à l'investissement local, qui est en quelque sorte un appel à projets sur lequel nous n'avons aucune certitude d'être retenus. Je vous remercie en tout cas pour cette question, car elle a permis d'apporter toutes ces précisions au Conseil municipal.

Question orale de Mme Decis Lartigau

M. le Maire. La prochaine question est posée par M. Ribault, mais il n'est pas là, donc nous passons à la suivante. Madame Hélène Decis Lartigau. Voulez-vous que je vous donne la question ? Je peux la lire. Attendez, je vais vous donner mon exemplaire. Ainsi, vous allez pouvoir le lire. Vous avez la réponse derrière.

Mme Hélène DECIS LARTIGAU. C'est pour les débutants. Je peux lire la réponse, si vous voulez.

Monsieur le Maire, vous avez récemment organisé des visites urbaines pour identifier et comprendre les îlots de chaleur et les îlots de fraîcheur au sein de nos quartiers. C'était une initiative très intéressante à laquelle « Nanterre Ensemble » a participé. Certains d'entre nous ont, à cette occasion, posé des questions à l'élu en charge, M. Gauché-Cazalis, sans réponse à ce moment-là. Nous réitérons ici ces questions puisque celles-ci intéressent l'ensemble de notre collectivité.

Puisque nous avons constaté que les îlots de chaleur étaient nombreux étant donné la densification urbaine importante de notre ville, sans espace de fraîcheur suffisant, quelles actions la Ville entreprend-elle pour remédier à cette situation ? Il nous semble que les programmes immobiliers en cours, autorisés et voulus par votre majorité, ne font pas assez attention à cette préoccupation. Par exemple, autour du Monoprix, était-il vraiment nécessaire de construire un immeuble en détruisant au passage une maison ancienne, au lieu de laisser le centre-ville respirer à cet endroit extrêmement fréquenté ? Un autre exemple : à l'endroit du futur centre de santé, conserverons-nous les arbres anciens et les espaces verts ? Merci de votre réponse sur le plan général et sur ces exemples précis.

M. le Maire. Servane Courtaux vous répond.

Mme Servane COURTAUX. Madame Decis Lartigau, pour commencer, je tenais à vous remercier, vous et tous les autres élus qui ont participé à ces balades thermiques. Pour rappel, ces déambulations ont été proposées dans le cadre d'une étude commissionnée par la Ville sur les îlots de chaleur urbains à Nanterre, dont nous attendons les résultats d'ici la fin 2020. Commençons par préciser qu'il ne nous appartient pas de présupposer les conclusions de cette étude, qui nous permettront de déterminer précisément les orientations stratégiques à suivre afin de résoudre au mieux les écarts de température en ville. Il est néanmoins clair qu'à l'instar de la majorité des agglomérations, les îlots de chaleur urbains sont courants à Nanterre. L'écart de température entre les surfaces minérales et les surfaces végétales est notamment perceptible en temps caniculaire – des épisodes qui sont malheureusement destinés à se reproduire de manière de plus en plus fréquente, comme vous le savez.

Face à ce constat, nous faisons le pari de la réduction des surfaces minérales en faveur de la végétation. À ce titre, plusieurs stratégies ont été mises en place à Nanterre, et ce depuis de nombreuses années :

- plantation de 2 150 arbres depuis 2014 ;
- création de 15 hectares d'espaces verts en dix ans et de 8 jardins partagés depuis 2016 ;
- un programme de végétalisation des cours d'école ;
- le soutien à des projets de végétalisation portés par des citoyens et financés par le budget participatif.

Ces actions sont très nombreuses et je ne peux toutes vous les citer en quelques minutes. Je vous invite à vous référer au rapport sur le développement durable de 2019 pour plus de précisions.

Dans la continuité de ces actions, nous avons redoublé d'ambition pour le mandat 2020-2026. Le parc des Anciennes Mairies et le parc du Chemin-de-l'Île seront agrandis. Des îlots de verdure seront créés et 5 000 arbres seront plantés. De nouveaux jardins partagés seront

aménagés, avec une attention marquée à la localisation de ces espaces afin de favoriser l'accès de toutes et tous à ces îlots de fraîcheur.

Vous soulignez par ailleurs à juste titre le risque de minéralisation de l'espace public en lien avec les programmes immobiliers. Soucieuse de mettre en place une politique cohérente d'agencement de l'espace, la Ville travaille depuis plusieurs années avec les aménageurs pour livrer de nouveaux espaces verts structurants. Citons à titre d'exemple le site Arboretum, qui permettra l'implantation de 1 000 arbres, et la livraison d'un nouvel espace d'agriculture urbaine.

Pour cadrer la production de logements neufs, la Ville s'est également dotée de la charte qualité des constructions neuves, un outil de partenariat et de négociation proposant d'aller plus loin que la législation en vigueur en matière d'aménagement. Rappelons également que le plan local d'urbanisme avance des dispositions de végétalisation de toitures pouvant atteindre jusqu'à une couverture de 100 % par de la végétalisation, des énergies renouvelables ou un usage à destination des occupants. La mobilisation des aménageurs fait donc partie intégrante de notre stratégie de lutte contre les îlots de chaleur.

Passons à présent aux exemples que vous évoquez. Concernant l'opération immobilière de la rue Maurice Thorez, je répondrai en deux points :

- 1) cette opération aura pour effet de pérenniser l'offre médicale dans le centre-ville, d'implanter une librairie, de renforcer la mixité sociale dans le centre ancien et de lutter contre l'habitat insalubre. Ces éléments justifient à nos yeux la nécessité d'une telle initiative ;
- 2) le centre-ville bénéficie d'un grand espace vert situé à 500 mètres de l'endroit que vous évoquez : le parc des Anciennes Mairies. Nous avons fait le choix de laisser respirer le centre-ville en augmentant la surface de ce parc plutôt qu'en se focalisant sur la parcelle que vous évoquez.

Cette question nous amène au futur centre de santé. Sa relocalisation au square Lebon a précisément pour effet de permettre l'agrandissement du parc des Anciennes Mairies et donc de contribuer à la régulation thermique du site. Ce nouveau centre de santé municipal fournira aux personnels de soins, mais surtout aux patients un équipement moderne et exemplaire écologiquement. À titre d'exemple, le centre de santé actuel ne permet pas de recevoir des patients à mobilité réduite. L'implantation du nouveau bâtiment nécessitera effectivement l'abattage de trois arbres. Cependant, les espaces verts côté rue Sarcey et les arbustes en limite ouest du terrain seront préservés. Trois arbres seront également plantés en cœur d'îlot. Soyez donc assurés que nous mettons tout en œuvre pour lutter contre ces phénomènes d'îlots de chaleur urbains, et que les résultats de l'étude commissionnée par la Ville nous permettront de redoubler de précision dans notre stratégie de végétalisation à Nanterre. Je vous remercie.

Question orale de Mme Poullard-Boussissi

M. le Maire. La question suivante est posée par Mme Poullard-Boussissi, et c'est Laureen Genthon qui va lui répondre.

Mme Samia POUILLARD-BOUSSISSI. Monsieur le Maire, chers collègues, l'année 2020, marquée par une crise sanitaire entraînant un confinement strict de plusieurs mois, a aggravé de façon significative les violences faites aux femmes. La mission interministérielle pour la protection des femmes victimes a ainsi relevé sur cette période une augmentation de 30 % de cas de violence. Depuis maintenant plus de 20 ans, je suis engagée dans un combat quotidien contre ce fléau toujours prégnant et qui ne cesse de prendre une ampleur inacceptable. Mon quotidien consiste à écouter, conseiller et orienter chacune de ces femmes victimes, dont les situations complexes sont différentes les unes des autres et nécessitent une réponse individuelle et adaptée. En lien avec les intervenants sociaux de terrain et les

partenaires associatifs, nous avons travaillé sans relâche pour trouver des aides adaptées, humaines et des solutions de mise en protection, le plus souvent dans l'urgence. Force est de constater que le plus difficile est de trouver, pour ces femmes et leurs enfants, un refuge, un abri, pour éviter le renoncement à l'aide apportée et éviter un retour au domicile, avec le risque d'une nouvelle confrontation avec l'agresseur et, à terme, une issue souvent fatale. En 2019, selon une étude nationale, relative aux morts violentes au sein du couple, de la délégation Victimes du ministère de l'Intérieur, ce sont 146 femmes, dont certaines étaient mères de famille, qui ont été tuées par leur partenaire, soit une femme tous les deux jours en moyenne. Ces violences, au-delà des conséquences directes sur les victimes, ne sont pas sans effets à long terme avec les enfants qui assistent, vivent et subissent ces violences : angoisse, agressivité, repli sur soi, sentiment de culpabilité, décrochage et échec scolaire, développement de pathologie psychiatrique grave, dépression, abus de produits stupéfiants et/ou d'alcool, suicide. En outre, ces enfants témoins de ces violences ont de grandes chances de la reproduire à l'âge adulte. Il est donc primordial de sensibiliser l'ensemble de la société actuelle pour casser ce cercle vicieux et cette spirale de la violence.

Voilà 20 ans, nous avons travaillé sur un projet de création d'un lieu d'accueil et d'hébergement provisoire. Faut de moyens, de volonté politique et de solutions concrètes, ce projet n'a jamais vu le jour. Ce projet de Maison de la femme m'a toujours tenu à cœur et j'ai voulu inscrire ce projet lors de la dernière élection municipale. Je continuerai, au sein du nouveau groupe « Aimer Nanterre », à œuvrer dans ce sens avec le soutien de mon groupe et de mes deux collègues. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir d'élue, au cours de mon mandat, afin que ce projet puisse enfin voir le jour.

Lors du Conseil municipal du 15 juin 2020, ma collaboration et mon aide ont été proposées à M. le Maire afin de travailler avec l'adjointe au maire en charge du droit des femmes, Mme Laureen Genthon. Cette demande a été actée lors de ce Conseil. Il s'est ensuivi plusieurs échanges verbaux, ainsi que deux courriels qui lui ont été adressés. Si Mme Laureen Genthon semblait être favorable à cette collaboration, je n'ai eu, à ce jour, aucune réponse de sa part à mes demandes.

Monsieur le Maire, ma proposition de collaboration et d'aide est toujours d'actualité. Il est urgent d'agir et d'agir maintenant. C'est pourquoi, afin d'avancer sur ce projet de manière concrète, je vous propose de travailler avec la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof), qui fait également office d'Observatoire national des violences faites aux femmes. Le Miprof travaille avec plusieurs observatoires territoriaux établis à différents échelons : 8 observatoires créés par des Conseils départementaux, 6 observatoires créés par des communes ou des intercommunalités, 2 observatoires créés par une Région, 3 observatoires créés par des administrations déconcentrées, 2 sont portés par des associations, 1 est porté par un groupement d'intérêt public.

Monsieur le Maire, avec votre soutien, je souhaite pouvoir m'investir réellement et pleinement en tant que représentante de l'opposition dans la création de cette Maison de la femme, mais aussi m'investir pour développer la sensibilisation, l'information et la prévention, afin de mettre sur pied une véritable politique plus large de lutte contre toutes les formes de violences, physiques ou verbales, faites aux femmes, violence en milieu scolaire, dans le milieu professionnel, sur la voie publique, dans les transports en commun. Beaucoup trop de ces violences, considérées comme mineures, sont banalisées, voire encouragées par des comportements sexistes et dominateurs qui n'ont pas leur place dans notre société, et encore moins à Nanterre. L'éducation et la prévention, chez les plus jeunes en particulier, restent la base, le socle qui permettra de lutter efficacement contre toutes les formes de violence, et en particulier celles faites aux femmes.

Je terminerai mon propos par une réflexion de François Héritier, anthropologue et ethnologue, que je souhaite partager avec vous : « La seule manière de sortir de la violence consisterait à prendre conscience des mécanismes de répulsion, d'exclusion, de haine ou encore de mépris, afin de les réduire à néant grâce à une éducation de l'enfant relayée par

tous. » Je vous remercie infiniment pour votre attention.

Mme Laureen GENTHON. Madame Poullard-Boussissi, chers collègues, je dois admettre que votre longue prise de parole nous laisse quelque peu sur notre faim. Nous avons écouté ce témoignage personnel dans l'attente d'une question, telle une chute de roman qui ne vient finalement jamais. Permettez-moi, Madame Poullard-Boussissi, de vous rappeler que cet exercice de fin de séance est dédié aux questions. L'intérêt de poser une question est d'avoir une réponse, ce qui peut être utile aux Nanterriens et Nanterriennes qui sont présents ou qui nous écoutent.

Néanmoins, je ferai l'effort de répondre à votre longue déclaration, dans laquelle vous parlez beaucoup de vous-même, et je vais vous parler, en tant que nouvelle maire adjointe aux droits des femmes, de ce que la nouvelle délégation compte faire. Je rappelle que je place évidemment la lutte contre les violences sexistes et sexuelles comme une priorité de mon action. Les enjeux sont d'autant plus importants que ces violences ont augmenté en France depuis le début de la crise sanitaire. J'en profite d'ailleurs pour remercier toutes les associations de soutien aux victimes, dont le rôle a été particulièrement précieux ces derniers mois.

La lutte contre ces violences nécessite un effort collectif de l'État et de l'ensemble des collectivités publiques, aux côtés des associations. Et si la Ville n'a pas attendu la vague #MeToo pour se lancer dans ce combat, nous sommes déterminés à montrer que le territoire de Nanterre peut être un véritable exemple en la matière. Notre engagement d'ouvrir une Maison des femmes à Nanterre traduit bien cette ambition. Très attendu, ce projet a pour objectif de mieux accueillir, orienter et accompagner les femmes victimes de violences, mais pas seulement. La Maison des femmes sera aussi un lieu ressource à vocation socioculturelle, qui animera des actions de sensibilisation, d'éducation à l'égalité femme-homme pour le grand public. Rares sont les communes qui portent aussi résolument l'initiative d'un tel projet, comme ici à Nanterre, avec le soutien et l'enthousiasme de toutes les actrices et acteurs de terrain.

Dans votre intervention, vous laissez entendre que ce projet ne peut avancer de manière concrète sans votre contribution. Rien que cela ! Je vous rappelle que vous avez été battus aux élections municipales, qu'une majorité de Nanterriens et de Nanterriennes n'a pas voulu de vous à la direction de cette ville. Et pour cause : si les Nanterriens et Nanterriennes n'ont pas voulu de vous, c'est aussi parce que sur cette exigence majeure des droits des femmes et de l'égalité, ils pensent sans doute que la droite, avec laquelle vous avez été élue, n'est pas forcément la mieux placée pour répondre et pour faire avancer les choses. Elle l'a d'ailleurs prouvé à de nombreuses reprises.

Rassurez-vous, Madame Poullard-Boussissi, nous avons à Nanterre des associations et des professionnels extrêmement compétents pour faire aboutir ce beau projet, et nous y travaillons ensemble.

Au-delà de ce projet, la Ville a l'intention de multiplier les actions d'information et de prévention à destination du public nanterrien. Nous allons par exemple renforcer le plan de formation des personnels communaux, organiser une semaine de sensibilisation autour de la journée internationale du 25 novembre et faire de l'éducation à l'égalité filles-garçons un axe majeur de notre politique éducative.

Enfin, compte tenu de votre goût pour les citations – et vous vous êtes trompée : ce n'est pas François Héritier, c'est Françoise Héritier –, je pense que vous êtes familière du slogan féministe qui dit : « Ne nous libérez pas, on s'en charge ». Alors, Madame Poullard-Boussissi, permettez-moi d'appliquer cette formule à nos engagements : ne vous en donnez pas la peine, on s'en charge. Je vous remercie.

Question orale de M. Guillemaud

M. le Maire. La question suivante est posée par M. Guillemaud, et c'est Didier Debord qui répond.

M. Alexandre GUILLEMAUD. Monsieur le Maire, chers collègues, l'usage détourné du protoxyde d'azote, phénomène connu depuis longtemps, frappe de plein fouet notre ville depuis plusieurs mois et touche une tranche vulnérable de nos jeunes, en l'occurrence la tranche des 10-20 ans, ce qui correspond au spectre des collégiens, lycéens et étudiants. Ces derniers en font un usage récréatif, souvent abusif et répété, avec des risques pour leur santé. La manifestation extérieure de cette recrudescence du phénomène repose de manière objective sur la multitude de capsules de couleur argentée et de ballons de baudruche qui jonchent le sol de nos rues, en particulier dans les parcs. Parfois, ce sont des bonbonnes bleues de grande contenance, de plusieurs litres, qui sont retrouvées sur la voie publique. Il s'agit d'indicateurs visibles très alarmants sur cette consommation exponentielle très largement sous-estimée.

Consommé par inhalation, le protoxyde d'azote, molécule N_2O , communément désigné sous le vocable « gaz hilarant » ou « proto », est un gaz incolore utilisé à des fins alimentaires pour les siphons à chantilly, mais aussi à des fins médicales ou vétérinaires, mélangé à de l'oxygène pour son action analgésique et antalgique de la réalisation de gestes médicaux douloureux. Ce produit n'est pas classé comme produit stupéfiant au sens légal. Il constitue néanmoins une drogue au sens scientifique dans la mesure où il s'agit d'une substance psychoactive qui modifie l'état d'esprit lorsqu'il est consommé. L'effet recherché étant une euphorie, un flottement et une distorsion sensorielle, ce produit pourrait être classé parmi les perturbateurs, au même titre que le cannabis ou le LSD, et considéré comme un hallucinogène.

Bien qu'il ne soit pas classé dans les stupéfiants et qu'il soit en vente libre, le protoxyde d'azote médical est inscrit depuis le 17 août 2000 sous la liste I des substances vénéneuses et est soumis à une réglementation stricte. Son effet fugace, qui s'estompe rapidement au bout de quelques dizaines de secondes, pousse les consommateurs à inhaler successivement plusieurs ballons remplis de ce gaz pour obtenir sur une longue durée les mêmes effets.

Ce produit est en vente libre et accessible à toutes et tous, sans restriction d'âge, pour un coût très modeste, environ 40 ou 50 centimes la capsule, ce qui en fait un produit psychoactif de prédilection attractif, très convoité chez les jeunes.

Les risques immédiats de cette consommation sont une asphyxie ou une hypoxie par un manque d'oxygène, des brûlures des voies respiratoires ; si le gaz est inhalé à trop basse température, des vertiges et des pertes de connaissance entraînant des chutes ; à long terme, avec un usage abusif très fréquent à intervalles rapprochés et en quantité importante, des troubles neurologiques, psychiatriques, hématologiques et cardiaques peuvent survenir.

Au Parlement, des députés du groupe Insoumis et des sénateurs de l'UDI ont déposé deux propositions de loi pour encadrer la vente de ce produit psychoactif détourné, en vue de protéger les mineurs. Le gouvernement actuel ne semble pas réagir à ce phénomène et semble ne pas prendre conscience de la menace qui pèse sur nos jeunes. Ces propositions de loi sont à ce jour restées lettres mortes. Une étude serait prévue pour l'automne 2021. Nous déplorons cette inertie du gouvernement face à ce qui pourrait devenir un problème de santé publique majeur chez nos jeunes. Face au silence du gouvernement sur le sujet, notre Ville ne peut attendre que la majorité présidentielle réagisse. Nous devons agir à notre niveau ensemble, majorité et opposition, pour endiguer avec nos moyens ce fléau. Comme à Drancy ou à Gennevilliers, une campagne d'information sous forme d'affichages, de plaquettes, de réunions ou d'interventions en milieu scolaire est possible, en particulier en partenariat avec le milieu associatif et dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Nous pensons qu'une action de prévention dès le plus jeune âge, chez les enfants, permettra de les prémunir de certains comportements à risque, dont celui de la consommation de produits psychoactifs. Par ailleurs, une interdiction de la consommation et de la vente limitée dans le temps et dans l'espace public (aux abords des établissements scolaires, dans les parcs, sur les parkings) est possible, à l'instar de nombreuses villes, toutes sensibilités politiques confondues, comme Bondy ou Sevran, qui ont pris des arrêtés dans ce sens. Outre le risque sanitaire, la consommation sur la voie publique de ce gaz génère une quantité de déchets non négligeable, qui se dégradent lentement et dont le ramassage est un travail pénible pour les employés municipaux.

Monsieur le Maire, la santé des Nanterriens et des Nanterriennes, en particulier les plus jeunes, qui sont vulnérables, est une priorité. Nous le savons tout comme vous. Par conséquent, quelles actions, parmi celles que nous avons citées ou d'autres, comptez-vous mettre en place pour réduire cette consommation sur la voie publique ? Je vous remercie.

M. le Maire. Ce qui est sûr, c'est que vous ne détournerez plus ce moment des questions orales pour faire d'aussi longues déclarations en ce sens. Vous n'avez pas l'excuse de Mme Poullard-Boussissi, qui est une nouvelle élue. Vous êtes conseiller municipal depuis un petit moment, vous devriez donc le savoir. Didier Debord, vous avez la parole.

M. Didier DEBORD. Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Conseiller municipal, chers collègues, ce sujet a déjà fait l'objet d'une question des élus d'opposition le 10 décembre dernier, soit la veille de l'examen au Sénat de la proposition de loi que vous évoquez. Adopté à l'unanimité malgré l'opposition du gouvernement, ce texte a été transmis à l'Assemblée nationale, qui doit l'inscrire à son ordre du jour. Cependant, l'opposition du gouvernement à ce texte rend très hypothétique cette inscription et encore plus son adoption. Les communes doivent donc se débrouiller face à ce phénomène nouveau et d'une ampleur assez difficilement évaluable.

En effet, suite à l'interpellation du club de prévention du Gao, le Service prévention santé a alerté et interrogé le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie Aporia et les infirmières scolaires du territoire. Or, ni les uns ni les autres ne constatent pour l'instant un usage ou un effet sur les élèves des établissements scolaires de la Ville ni dans les différentes consultations présentes à Nanterre.

Pour autant, loin de nous l'idée de sous-estimer ce phénomène, qui existe bel et bien, comme le prouvent les capsules vides abandonnées sur l'espace public, plutôt en centre-ville et au Petit Nanterre. Nous avons cependant l'intuition que les consommateurs sont peut-être plus âgés, voire majeurs. Nous avons également la crainte que de trop parler du protoxyde d'azote ne le fasse connaître auprès d'un public plus jeune qui ne s'y intéresse pas ou pas encore. Vous le voyez, le problème est complexe et la crête étroite.

Je vais commencer par vous dire ce que nous ne ferons pas. Nous ne prendrons pas un arrêté limité au territoire de la commune en interdisant la vente aux mineurs de capsules de protoxyde d'azote. Un tel arrêté aurait pourtant l'avantage de faire de l'affichage politique. C'est à vrai dire son seul avantage, car une interdiction limitée à Nanterre et aux mineurs aurait trois inconvénients au moins :

- elle manquerait probablement sa cible, puisque les acheteurs – et je le dis avec toutes les précautions d'usage, s'agissant d'un phénomène aujourd'hui difficile à cerner – seront probablement plutôt des majeurs ;
- elle pourrait aisément être détournée en achetant via internet ou dans une autre commune, ou en demandant à un camarade majeur ;
- enfin, elle contribuerait à faire la promotion du protoxyde d'azote, ce que nous voulons éviter à tout prix.

Nous considérons que l'usage détourné du protoxyde d'azote est un problème national et que si des mesures coercitives doivent être prises, elles n'ont de sens qu'au niveau national. Pour le moment, nous privilégions donc la prévention. Plusieurs axes de travail sont envisagés à court et moyen terme. Essentiellement, il s'agit d'alerter et d'informer les consommateurs

potentiels et leurs familles sur les dangers et les effets nocifs d'un produit perçu à tort inoffensif. Nous voulons modifier la représentation positive que les jeunes peuvent avoir de ce produit. Une première action consiste à sensibiliser les professionnels intervenant auprès d'eux. Pour ce faire, nous leur avons transmis un dossier d'information élaboré par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Nous leur avons également communiqué les numéros de contact pour orienter les jeunes. L'accent est mis sur la sensibilisation des acteurs de la prévention : club de prévention, Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, et plus particulièrement ceux qui sont amenés à intervenir dans les établissements scolaires sur les conduites à risque (J'ybus, Espace Santé Jeunes, Aporia, etc.).

La communication s'adresse également aux jeunes, toujours avec le même objectif : souligner les dangers du protoxyde d'azote. Ainsi, à la demande de la Ville, la Ligue contre le cancer a bien voulu tenir un stand sur les dangers du gaz hilarant lors de la Plaine des sports l'été dernier. Enfin, l'Espace Santé Jeunes accueille les consommateurs présentant des comportements à risque répétitifs et une dépendance au protoxyde d'azote, mais également les parents qui auraient des questions ou des inquiétudes à ce sujet.

Un autre volet de notre action vise à limiter l'accès au protoxyde d'azote. Pour ce faire, nous avons sensibilisé les commerçants sur la vente aux mineurs.

Pour conclure, nous pourrions tous nous interroger sur le monde que nous léguons aux jeunes, un monde dans lequel – et c'est peu de le dire – le rire va si peu de soi. La prise de stupéfiants est aussi un symptôme d'une société qui va mal, et la prise de produits hilarants est le symptôme d'un présent morose et bien peu réjouissant pour nos jeunes. Je vous remercie de votre attention.

Question orale de M. Drouche

M. le Maire. La question suivante est posée par M. Drouche, et c'est Nesrine Rezzag Bara qui répond.

M. Éric DROUCHE. Monsieur le Maire, juste avant de poser ma question, je voulais vous faire part, mes chers collègues, de mon sentiment. Je trouve que des interventions se sont faites avec des jugements de valeur et que Nanterre mérite mieux. J'aimerais donc que tout le monde se ressaisisse, parce que si nous continuons ainsi, il y aura des débordements.

Je vais donc poser ma question. Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre ville et tous ses habitants subissent de plein fouet une recrudescence en matière de violence routière. C'est le cas notamment de l'accident spectaculaire et surréaliste survenu le dimanche 6 septembre dernier, impliquant une Audi A8. Un véritable miracle : une dizaine de voitures endommagées, mais pas la moindre victime. En effet, la commune est devenue un véritable circuit automobile. J'en ai été témoin à plusieurs reprises en plein centre-ville.

Ces violences routières sont commises par des conducteurs de tout type de véhicules à moteur, sans exception, et concernent l'ensemble du territoire national, un véritable fléau qui doit être combattu sans relâche. De nombreuses municipalités ont choisi l'union afin de donner une réponse unanime à cette problématique essentielle d'insécurité. Il nous appartient aujourd'hui d'essayer de trouver ensemble la méthode pour résoudre cette problématique. C'est évidemment une question difficile, qui engendre une réflexion de forme et de fond sur la question notamment des moyens physiques disponibles, des moyens matériels utiles ainsi que des contraintes budgétaires.

Sur les moyens humains, nous attendons avec impatience la création et le recrutement des policiers municipaux, qui pourront, surtout la nuit, assurer des rondes sur l'ensemble de la commune. Ces missions quotidiennes deviennent urgentes et indispensables, émanant d'une véritable politique de sécurité orchestrée, dirigée et commandée par un expert reconnu dans le domaine.

Sur les moyens matériels, notre ville ne comporte aucun maillage, aucun réseau et aucune politique claire en matière de vidéosurveillance. Tous les délinquants le savent, en usent et en abusent. C'est le cas également de la politique de réglementation d'installation de la signalisation de la vitesse sur l'ensemble de la commune, qui fait défaut.

Monsieur le Maire, que comptez-vous faire afin de permettre à notre ville de retrouver sa tranquillité et sa qualité de vie, et seriez-vous disposé à créer un groupe de travail afin de lutter contre l'insécurité, composé d'élus, mais également de citoyens ? Je vous remercie.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Je répondrai bien évidemment au nom du Maire à cette question orale, mais je regrette infiniment que se disent malheureusement autant de bêtises.

Monsieur Drouche, chers collègues, l'accident survenu dans la nuit du 6 septembre dernier, auquel vous faites référence, a légitimement suscité de l'émoi et, comme vous, nous réjouissons qu'il n'ait occasionné aucune victime. Cet accident est survenu dans un contexte très particulier, Monsieur Drouche, que vous omettez de mentionner dans votre question : celui de la location de véhicules puissants à l'occasion d'événements festifs, notamment les mariages. Or, c'est exactement cette situation qui s'est produite le 6 septembre, puisque le conducteur conduisait un véhicule de plus de 1 000 chevaux qui avait été loué pour un mariage. Il a perdu le contrôle et s'est encastré dans plusieurs voitures stationnées le long de la voie. Rappelons qu'une situation analogue avait malheureusement entraîné le décès d'un jeune garçon au Petit Nanterre en juin 2013. Rappelons également que le maire de Nanterre, Patrick Jarry, avait alors immédiatement saisi le ministre de l'Intérieur de l'époque, M. Manuel Valls, afin d'attirer son attention sur la dangerosité de ces pratiques et de solliciter un durcissement de la réglementation encadrant ce type de location.

Parallèlement, rappelons également, Monsieur Drouche, que la loi du 3 août 2018 est venue renforcer la lutte contre les rodéos motorisés, que ce soit pour les deux-roues ou pour les voitures. Cette dernière prévoit donc une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende, pouvant aller jusqu'à 75 000 euros et cinq ans d'emprisonnement si l'auteur des faits a consommé de l'alcool ou des stupéfiants. Pour votre parfaite information, ce texte crée également le délit d'incitation aux rodéos et prévoit la confiscation obligatoire des véhicules ayant servi à commettre les infractions, ainsi que l'annulation du permis de conduire pour une durée maximale de trois ans. Je peux enfin vous dire que dans le cas précis qui nous occupe, la police nationale a interpellé le conducteur, qui a été placé en garde à vue, et que l'enquête suit actuellement son cours, ainsi que nous l'a confirmé le commissaire divisionnaire de Nanterre la semaine dernière, à l'occasion de notre réunion de coordination, qui se tient régulièrement. Merci.

Question orale de M. Boughezala

M. le Maire. M. Boughezala pose la question suivante et c'est Alexis Martin qui lui répond.

M. Bilel BOUGHEZALA. Monsieur le Maire, chers collègues, comme lors du mandat précédent, nous nous étonnons de votre vision de la démocratie locale. Les conseils municipaux ne sont pas filmés et l'organisation des conseils de quartier est tout sauf participative. Par exemple, nous n'avons pas les dates de ces conseils, qui sont organisés comme des monologues, avec peu ou pas de place à la participation citoyenne, hormis quelques questions souvent sans réponse. Il n'existe que rarement des comptes rendus des conseils de quartier publiés sur le site municipal. Alors que votre programme était flou en matière d'initiatives citoyennes, ce début de mandat n'est-il pas l'occasion de faire de Nanterre une ville enfin exemplaire de la démocratie participative ? Les budgets participatifs, une fois par an, ne constituent aujourd'hui qu'une vitrine qui masque l'absence de réalité d'implication des citoyens dans notre ville.

Nous proposons d'ailleurs de doubler leur montant pour les rendre plus consistants et plus nombreux. Nous proposons également de retransmettre les conseils municipaux et de

repenser les conseils de quartier, en faisant par exemple de nos mairies de quartier de vrais lieux citoyens, avec coconstruction et accompagnement des projets locaux, rencontres entre les habitants et les associations, implication des habitants dans l'établissement des projets municipaux. Les idées et les outils ne manquent pas pour animer notre vie citoyenne. Quel est donc votre plan d'action concret en la matière ? Merci.

M. Alexis MARTIN. Monsieur Boughezala, chers collègues, je vais tenter d'apporter une réponse précise aux questions soulevées, qui traduisent une certaine méconnaissance du fonctionnement de la démocratie locale à Nanterre.

Commençons par les conseils de quartier. Nanterre est l'une des premières villes de France à les avoir mis en place en 1977, bien avant que ce dispositif soit rendu obligatoire par l'État. Nous nous distinguons en la matière en permettant, dans chaque quartier, à un collectif d'habitants de fixer l'ordre du jour du conseil. Ces conseils sont ouverts à toutes et tous. Il y a de l'échange, et parfois même beaucoup d'échanges, entre les élus et les habitants.

Au regard du contexte sanitaire, qui limite les rassemblements, les services de la Ville travaillent actuellement à un dispositif qui permettrait de réunir virtuellement les conseils de quartier, de poser des questions sur Internet et de suivre en direct les réponses. Chaque conseil de quartier sera tenu d'ici la fin de cette année.

En parallèle des conseils de quartier, les budgets participatifs sont bien plus qu'une vitrine. Avec 500 000 euros consacrés à ce dispositif, la municipalité a permis à plus de 80 projets de voir le jour à l'échelle des quartiers. Votre ex-colistier, Monsieur Guillemaud, peut d'ailleurs en témoigner. Au total, ce sont 316 projets qui ont été déposés par les habitants. Toutefois, il est possible de faire mieux et nous nous y sommes engagés. Ces budgets participatifs vont être complétés par un budget participatif jeune à hauteur de 50 000 euros. Nous allons également innover en lançant une bourse à la transition écologique à hauteur de 100 000 euros.

La démocratie locale et l'implication des citoyens ne sont pas des objets figés à Nanterre. Nous voulons les adapter aux grands projets de la ville. Aussi, vous avez peut-être remarqué, Monsieur Boughezala, que pas un projet d'aménagement ne se réalise à Nanterre sans que la Ville ait concerté au préalable les habitants du quartier ou du secteur concerné. Mieux, nous associons les habitants au jury de concours pour leur donner une voix dans le choix des projets retenus, comme cela s'est fait au Mont-Valérien, au Chemin-de-l'Île, aux Provinces françaises ou au Petit Nanterre. Les seuls projets où cela ne se fait pas à Nanterre sont ceux de Paris-La Défense, établissement contrôlé par le Conseil départemental, qui est l'aménageur. Mais nous ne désespérons pas d'y arriver.

Rappelons également que le Conseil municipal des jeunes a été relancé avec succès dans le précédent mandat. Les élections se déroulent dans les collèges et les espaces jeunesse de la ville. De beaux projets ont été réalisés, le plus emblématique étant la patinoire de Noël, imaginée par nos jeunes élus, mais aussi une rencontre avec le commissaire de police de Nanterre, une visite du Sénat ou encore des actions de soutien à l'épicerie solidaire.

Concernant l'accompagnement des projets citoyens, nous avons sur Nanterre l'Agora, la Maison des initiatives citoyennes, dont le rôle est justement d'accompagner les Nanterriens qui ont un projet. Nous sommes encore une fois, par ce biais, dans le cadre de la coconstruction et de l'implication des habitants.

Mais dans ce mandat, nous comptons bien innover, avec l'introduction de questions orales des habitants au Conseil municipal ; avec la possibilité, pour les conseils de quartier, de mettre en débat au Conseil municipal un sujet qui concerne le quartier ; avec le référendum d'initiative citoyenne à partir de 5 000 signatures de citoyens nanterriens et d'autres engagements que nous avons pris et que nous tiendrons.

Enfin, vous évoquez le sujet de la captation du conseil municipal. Sachez que, depuis le début de ce nouveau mandat, comme nous nous y étions engagés, les temps forts du conseil municipal sont en ligne sur le site et la chaîne YouTube de la Ville. Je vous invite à découvrir ces vidéos si vous ne l'avez pas encore fait. D'ailleurs, je vous informe que votre question ainsi que ma réponse sont enregistrées et seront en ligne dans les jours qui viennent. Je

vous remercie.

M. le Maire. Nous allons maintenant lever la séance. Le prochain conseil municipal aura lieu lundi 7 décembre. Merci à vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40.